



Fédération des femmes du Québec

LES FEMMES ET LA POLITIQUE ;
UNE RELATION TRÈS TUMULTUEUSE

PAR :

ANNE-MARIE GINGRAS

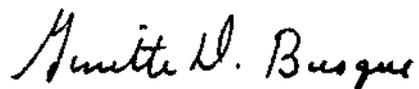
MARS 1988

Montréal, le 8 mars 1988

Si tout avait été dit sur les femmes et la politique, nous mènerions le monde! Puisque ce n'est pas encore le cas, nous vous présentons, à l'occasion du 8 mars, un bilan critique de la place des femmes en politique, dans le monde et chez nous.

Bien sûr, il ne s'agit pas d'une étude exhaustive; nos énergies étaient limitées. Il reste qu'on y retrouve de nombreux éléments de réflexion utiles au mouvement féministe.

La FFQ tient à remercier Anne-Marie Gingras qui a assumé, bénévolement, la recherche et la rédaction de ce texte.



GINETTE BUSQUE
Présidente

"Etre en politique, c'est être mise en situation de dépassement constant, c'est se donner la possibilité de s'étonner soi-même. Il faut être oratrice, animatrice, organisatrice, communicatrice, capable de synthèse, d'analyse. Tout cela, les femmes sont capables de le faire..."

Louise Harel, 1er novembre 1986
Carrefour sur l'accès des femmes
au pouvoir politique de l'AFEAS.

L 'auteure tient à remercier de façon spéciale:

.Jeannine Gingras, militante de la FFQ
.Ginette Busqué, présidente de la FFQ
.Evelyne Tardy, secrétaire de la FFQ et
professeure de science politique à l'UQAM
.Nicole Charron, militante de la FFQ
.Chantai Maillé, politicologue à l'UQAM

TABLE DES MATIERES

Introduction	1
Partie I La représentation politique des des femmes au monde	
1.1 Le droit de vote et d'éligibilité.....	4
1.2 La présence des femmes dans les Parlements.....	12
1.3 Les pays nordiques: un peu mieux qu'ailleurs.....	23
1.4 Les cheffes d'Etat et de gouvernement.....	26
Partie II Les femmes en politique chez nous	
2.1 Une histoire récente; examen critique de la place des femmes à la Chambre des communes, l'Assemblée nationale et aux conseils de ville du Québec.....	27
2.2 Les obstacles que rencontrent les femmes en politique.....	34
Conclusion	49
Annexes	
A. Notices biographiques des députées fédérales.....	52
B. Notices biographiques des députées provinciales.....	60
Bibliographie.....	79

INTRODUCTION

La politique a toujours été un terrain privilégié d'action pour la Fédération des femmes du Québec. Créée en 1966 suite à la commémoration du vingt-cinquième anniversaire du droit de vote des femmes au Québec, la FFQ n'a jamais cessé d'exiger à la fois de meilleures conditions de vie et de travail pour les femmes et l'entrée de plus de femmes en politique.

Le bilan critique sur la place des femmes en politique que nous vous offrons comporte deux volets qui répondent à plusieurs interrogations.

D'abord, combien y a-t-il de représentantes politiques à travers le monde? Les femmes ont-elles, en 1988, les mêmes droits politiques partout? Y a-t-il des régimes où il soit plus facile de prendre du pouvoir, lorsqu'on est une femme? Pourquoi les femmes sont-elles mieux représentées dans les pays communistes que chez nous? Le mode de scrutin des pays nordiques influence-t-il vraiment la représentativité féminine? Et enfin, qui sont les cheffes de gouvernement et d'Etat à travers le monde?

Ensuite, quelle place nos politiciennes occupent-elles à la Chambre des Communes, l'Assemblée nationale et les hôtels de ville du Québec? Qui sont les femmes qui nous représentent à Québec et à Ottawa? Qui sont les pionnières qui nous ont tracé la voie? Quels sont les principaux obstacles que nous rencontrons en politique? Pourquoi le rattrapage complet des femmes dans ce milieu prendra-t-il au moins une ou deux générations?

Il nous faut souligner que l'analyse présentée ici s'est focalisée sur l'intégration formelle aux structures représentatives que sont les assemblées nationales. Nous ne prétendons aucunement que ces lieux constituent le nec plus ultra du pouvoir... en fait, nous sommes très conscientes que les Parlements ne constituent pas, en réalité, les lieux de pouvoir qu'ils sont censés incarner. Nous savons très bien que dans bon nombre de cas, les exécutifs gouvernementaux s'arrogent la totalité des pouvoirs et font entériner par leur assemblée les orientations qu'ils veulent donner à leur action et les pratiques particulières qui les actualisent.

De plus, le pouvoir n'est évidemment pas confiné aux structures formelles de représentativité politique. Les directions des grandes corporations, les mouvements syndicaux, les états-majors des armées ont, à l'échelle mondiale, un pouvoir certain. Ces secteurs restent fermés aux femmes.

Il reste néanmoins que la présence des femmes dans les Parlements est une indication valable de leur situation face au pouvoir politique. C'est donc dans cette perspective que cette présence est analysée.

PARTIE 1. LA REPRESENTATION POLITIQUE DES FEMMES

1.1 Les droits de vote et d'éligibilité

Examiner la représentation politique des femmes nous oblige d'abord à jeter un coup d'oeil sur les droits de vote et d'éligibilité qu'on leur a accordés plus ou moins tardivement dans l'histoire du XXe siècle. Il n'y a qu'en Nouvelle-Zélande où les femmes aient acquis le droit de vote avant ce siècle, soit en 1893. Bien sûr, nous parlons ici de droits formellement acquis. Il est tout de même utile de savoir qu'à certaines époques, dans quelques pays - comme le Canada et les Etats-Unis, l'absence de l'interdiction spécifique du vote féminin a permis aux femmes d'être électrices... jusqu'à ce que la résistance misogyne s'organise et se traduise en des lois rendant illicite le vote féminin. Nous reviendrons là-dessus dans la prochaine section.

Les premiers pays à accorder le droit de vote aux femmes, après la Nouvelle-Zélande, ont été les pays nordiques: la Finlande (1906), la Norvège (1913), le Danemark et l'Islande (1915). C'est d'ailleurs de cette région, plus particulièrement de Norvège, que venait le ce-

l'èbre dramaturge Ibsen qui a publié, en 1879, *La maison de poupée*, oeuvre qui traite de l'égoïsme masculin et offre l'image révolutionnaire des femmes. Les pays nordiques sont souvent cités en exemple quant à leur culture qui a fait, plus tôt et de façon marquée, une place sociale plus importante aux femmes. On aura l'occasion d'y revenir.

L'obtention du droit de vote féminin à travers le monde ne correspond à aucun événement particulier, n'a eu aucun catalyseur commun; ni les deux guerres mondiales, ni le processus de décolonisation, ni l'indépendance des colonies en Asie ou en Afrique ne servent de points de repère pouvant expliquer pourquoi, à telle époque et dans telle région du monde, les hommes politiques acceptent de considérer les femmes comme des citoyennes. Il n'y a pas eu de "vague" du droit de vote, pas d'entraînement d'un pays sur un autre.

On en déduit donc que les luttes pour l'obtention du droit de vote ont été isolées... et souvent longues et pénibles.

Les tableaux sur les années d'obtention du droit de vote féminin font ressortir à quel point la vie politique active des femmes est récente. Dans plusieurs cas, cela explique l'absence actuelle des femmes dans ce milieu; dans un certain nombre de pays, en effet, la génération de femmes aujourd'hui d'âge mûr a grandi dans un environnement où les femmes restaient "mineures" toute leur vie.

Ces tableaux réajustent aussi l'idée qu'on se fait de certains pays. En Suisse, pays où sous d'autres rapports on aimerait volontiers se comparer, les femmes n'ont eu le droit de vote au niveau national qu'en 1971; dans certains cantons, ce n'est qu'après cette date que les femmes ont pu voter. L'on se fait aussi une image idyllique de l'Europe, berceau des civilisations; nous y sommes culturellement proches par notre héritage français, notre sang latin, et les traditions anglaises dont les influences restent bien vivantes.

Eh bien! L'Europe n'a pas été un modèle particulièrement brillant quant à l'obtention du droit de vote féminin, comme le laisse voir le tableau suivant:

Tableau 1.1 Pays européens et année d'obtention
du droit de vote féminin (sans restric-
tion) , 1987

Islande	1918	Italie	1945
Luxembourg	: 1919	Belgique	1948
Pays-Bas	: 1919	Grèce	1952
Allemagne	: 1919	Monaco	1962
Royaume-Uni	: 1928	Suisse	1971
Portugal	: 1931	Saint-Marin	1973
Espagne	: 1931	Liechtenstein	1984
France	1944		

Dans certains pays, les femmes semblent avoir obtenu le droit de vote lors de l'adoption d'une nouvelle constitution, de l'avènement d'un nouveau régime, ou lors de l'indépendance. Il s'agit cependant là d'exceptions, car, comme on l'a mentionné précédemment, aucun événement particulier n'a servi de catalyseur à l'échelle mondiale. De plus, nous ne disposons pas de données sur les pratiques électorales ou les modes de nomination des dirigeants avant ces dates; c'est donc avec cet avertissement en tête qu'il faut lire le tableau 1.2.

Tableau 1.2 Pays où l'année du droit de vote féminin
correspond à celle de l'indépendance
ou d'un nouveau système politique.

Angola	: 1975	Malaisie	: 1957
Cap-Vert	: 1975	Pakistan	: 1947
Chypre	: 1960	Tunisie	: 1956
Gabon	: 1960	U.R.S.S.	: 1917
Israël	: 1948	Vanuatu	: 1980
Kenya	: 1963	Zaïre	: 1960

L'examen de la liste des derniers pays à avoir accordé le droit de vote aux femmes démontre qu'on y trouve des pays d'Europe, d'Afrique, d'Amérique, du Moyen-Orient, d'Océanie; il y a aussi des pays de cultures chrétienne et musulmane.

Tableau 1.3 Liste des vingt derniers pays à avoir accordé le droit de vote aux femmes.

Liechtenstein	:1984	Portugal	: 1968
Irak	:1980	Australie	: 1967
Vanuatu	:1980	Yémen sud	: 1967
Afrique du Sud	:1979	Bostowana	: 1965
Guinée Bissau	:1977	Maroc	: 1963
Angola	:1975	Iran	: 1963
Cap vert	:1975	Kenya	: 1963
Saint Marin	:1973	Paraguay	: 1962
Jordanie	:1973	Monaco	: 1962
Suisse	:1971		

Le droit de vote féminin a, dans certains pays, été donné par étapes. Des considérations d'ordre racial, scolaire, marital ou monétaire ont alors été prises en compte. L'Afrique du sud a accordé le droit de vote aux Blanches en 1930 et aux femmes de couleur ou de race indienne en 1979. Les Australiennes de race blanche votaient dès 1901 mais il faudra attendre 1967 pour que

les femmes aborigènes (ainsi que les hommes) se voient reconnaître le même droit. En 1919, les femmes belges qui étaient veuves, mères de militaires morts à la guerre, de citoyens fusillés ou tués par l'ennemi et les femmes prisonnières politiques étaient électrices. En Bolivie, les femmes éduquées ont acquis le droit de voter et d'être élues en 1952 seulement. En Grèce, bien que la Constitution de 1927 stipulait que tous les "citoyens" étaient égaux devant la loi et que "des droits politiques peuvent être conférés aux femmes par une loi", ce n'est qu'en 1952 que les femmes ont effectivement pu voter et devenir éligibles. Au Kenya, les femmes européennes pouvaient voter à partir de 1919; en 1956, ce droit a été accordé à toutes à la condition d'avoir un certain niveau d'instruction ou une certaine fortune personnelle. Les Portugaises se sont vues reconnaître le droit de vote en 1931 à la condition d'avoir terminé leurs études secondaires ou supérieures alors que les hommes devaient seulement savoir lire et écrire; au niveau national, le droit de vote ne leur a toutes été accordé qu'en 1968.

Au Royaume-Uni, les femmes de plus de 30 ans ont pu voter à partir de 1918; c'est en 1928 que l'âge requis du vote féminin a été le même que celui des hommes.

Au Zimbabwe, jusqu'en 1957, seul-e-s les hommes et les femmes britanniques avaient le droit de vote; en 1957, les femmes noires mariées pouvaient voter à condition de posséder un certain revenu, d'avoir fait des études, de savoir l'anglais et, dans le cas d'un mariage polygame, d'être la première épouse.* Depuis 1980, toute les femmes ont le droit de vote.**

Par ailleurs , il y a plusieurs pays où ni les femmes ni les hommes ne votent, puisqu'il n'y a ni Parlement, ni élection. C'est le cas, entre autres, de l'Arabie Saoudite, des Emirats arabes unies, de Qatar, d'Oman, du Bahrein***. En Haïti, les femmes ont acquis le droit de vote en 1945, ont voté en 1947 et ont dû attendre en janvier dernier pour exercer de nouveau ce droit lors d'une élection jugée frauduleuse par la majorité.

information de l'Union interparlementaire

** Information du Haut Commissariat du Zimbabwe à Ottawa

*** Information du bureau des relations publiques du ministère des Affaires extérieures à Ottawa

Le Parlement du Koweït a été abrogé en 1986 pour des raisons de sécurité mais les femmes n'avaient pas le droit de vote; en fait, le dernier projet de loi à cet égard a été repoussé par une majorité de députés en 1982*. Au Chili, les femmes ont eu le droit de vote en 1949, mais aujourd'hui, plus personne ne l'a.

L'année où on a consenti le droit de vote aux femmes correspond généralement aussi à celle où elles ont eu le droit d'être élues au Parlement. Quelques exceptions existent toutefois, dont une seule "favorise" les femmes. Aux Etats-Unis, la constitution ne fait aucune référence au sexe en ce qui concerne les conditions pour être élu-e à la Chambre des Représentants ou au Sénat; on utilise les termes " membre" ou "personne" et aucun homme n'a eu l'idée, contrairement à ce qui s'est passé au Canada, d'affirmer que les femmes n'étaient pas des personnes!

La loi fondamentale américaine ne mentionne pas non plus le sexe en ce qui concerne le droit de se porter candidat à la présidence ou à la vice-présidence.

* Information du bureau des relations publiques du ministère des Affaires extérieures à Ottawa

Partout ailleurs où les écarts entre les droits des femmes de voter et d'être élues existent, le second droit a été acquis plus tard.

A Djibouti, les femmes votaient en 1946 et n'ont obtenu le droit d'éligibilité qu'en 1986. Au Rwanda, les femmes ont dû attendre 1978 pour avoir la possibilité de se présenter au poste de présidente de la République alors qu'elles votaient en 1963. Au Zimbabwe, les Blanches étaient éligibles au moins dès 1924, alors que les Noires ont attendu jusqu'en 1978.

1.2. La présence des femmes dans les Parlements

En 1987, il y avait encore des pays où aucune femme n'avait jamais été élue comme représentante du peuple au niveau national (si l'on exclut, bien sûr, les pays où il n'y a ni élection, ni Parlement): Maroc, Jordanie, Vanuatu (île du Pacifique), Djibouti. Dans treize pays, il n'y avait aucune représentante politique au niveau national en 1987. De plus, notons que dix pays ont refusé de donner à l'Union interparlementaire les deux informations suivantes: l'année où la première femme a été élue au Parlement et le pourcentage de femmes qui y

siégeaient en 1987 . Sont-ce des "secrets d'Etat" pour protéger l'image trop voyante de pays profondément machistes? Ou plutôt, serait-ce que de telles informations présentent tellement peu d'intérêt qu'on ne s'est pas donné la peine de répondre à l'Union interparlementaire?
taire?

Le tableau 1.4 présente, mieux que mille mots, le portrait de l'inexistence politique des femmes dans certaines régions du monde.

Tableau 1.4. Pays où il y a un Parlement et où les femmes n'ont pratiquement aucune existence politique connue (droit de vote féminin, année où la première femme a été élue et pourcentage de femmes représentantes politiques) , 1987				
Pays	Données sur la vie politique	Année du droit de vote	Année où la première femme a été élue	Pourcentage de femmes au Parlement, 1987
Antigua et Barbuda		n.c.	n.c.	0
Birmanie		n.c.	n.c.	n.c.
Colombie		1957	n.c.	n.c.
Comores		1956	n.c.	0
Djibouti		1946	pas élue	0
Ethiopie		n.c.	n.c.	n.c.
Gambie		n.c.	n.c.	n.c.
Guyana		n.c.	n.c.	n.c.
Iles Solomon		1945	n.c.	0
Jordanie		1973	pas élue	0
Liban		n.c.	n.c.	0 *
Malawi		n.c.	n.c.	n.c.
Maroc		1963	pas élue	0
Papouasie-N.-Guinée		n.c.	n.c.	0
Tanzanie		1959	n.c.	n.c.
Samoa		n.c.	n.c.	n.c.
Sierra Leone		n.c.	n.c.	n.c.
Soudan		1953	n.c.	n.c.
Tonga		n.c.	n.c.	0
Tuvalu		n.c.	n.c.	0
Vanuatu		1980	pas élue	0
Yémen		1970	n.c.	0

n.c.: non communiqué

*: Les dernières élections remontent à 1972 et aucune femme ne s'est faite élire.

En étudiant la place des femmes dans les Parlements existants, il faut toujours garder en tête le type de régime auquel les parlementaires sont soumis, puisque leur rôle s'avère plus ou moins important d'un type de régime à l'autre. Ainsi, dans les pays sous régime militaire ou civil contrôlé par des militaires, il n'est pas très utile de commenter la place des femmes dans leur Parlement.

Tableau 1.5 Pays à régime militaire ou civil contrôlé par les militaires et où des femmes sont représentantes politiques, selon leur place dans les Parlements, 1987

Pays	Pourcentage des femmes dans les Parlements
Honduras	5.2 %
Indonésie	11.4 %
Irak	1.5 %
Panama	5.9 %
Syrie	9.2 %
Corée du sud	2.9 %
Turquie	3.0 %
Mali	3.7 %

Certains autres pays fonctionnent de telle sorte que le rôle qu'y jouent les parlementaires est à toute fin pratique inexistant; là aussi, la proportion de

femmes parmi les représentant-e-s politiques ne signifie strictement rien.

Parmi ces pays, on retrouve le Bangladesh (régime présidentiel autoritaire, 9.1% de femmes au parlement), l'Iran (théocratie, 1.5%), le Libéria (régime présidentiel despotique, 6.2%), les Maldives (régime parlementaire sans parti politique), le Nicaragua (régime révolutionnaire 13.5%).

Il y a également un grand nombre de pays à régime présidentiel où les parlementaires jouent un rôle extrêmement mitigé dans certains cas, nul dans d'autres. La place des femmes dans les parlements de ces pays ne sera donc pas commentée.

Tableau 1.6 Pays à régime présidentiel où existe un parlement selon le pourcentage de femmes représentantes politiques au niveau national, 1987

Pays	Place des femmes dans les Parlements	Pourcentage	Pays	Place des femmes dans les parlements	Pourcentage
Argentine		3.9 %	Pakistan		8.8 %
Bolivie		3.8 %	Paraguay		1.6 %
Botswana		5.1 %	Kenya		1.7 %
Burundi		9.2 %	Liberia		6.2 %
Cameroun		14.1 %	Madagascar		1.5 %
Comores		0 %	Tanzanie		n.c. %
Côte d'Ivoire		5.7 %	Sénégal		11.7 %
Djibouti		0 %	Sri Lanka		4.7 %
Egypte		3.9 %	Suriname		12.9 %
Equateur		1.4 %	Togo		5.2 %
Gabon		13.3 %	Tunisie		5.6 %
Guinée équatoriale		3.3 %	Zaire		3.5 %

A première vue, l'on serait porté-e à croire que le nombre de femmes siégeant aux Parlements des régimes à parti unique ne donne pas vraiment une idée de la volonté politique réelle d'intégrer les femmes aux affaires de l'Etat, puisque dans ces pays, le Parlement n'a comme tel que peu de pouvoir. Il faut toutefois se rappeler que même dans les démocraties parlementaires, les assemblées nationales n'ont qu'un rôle très mitigé dans la prise de décision politique.

Que nos Parlements ne soient que des "chambres d'enregistrement" de projets de loi décidés ailleurs (ce "ailleurs", il est chez nous aux bureaux des premiers ministres) ne nous empêche pas de voir d'un bon oeil l'entrée des femmes dans ces structures gouvernementales... en attendant, bien sûr, de contrôler ces "ailleurs". Bref, si la participation des femmes aux

Parlementspeupuissantsdenosdémocratiesparlementairesest envisagéedemanières est envisagée de manière favorable, pourquoi ne

pas regarder d'une façon semblable la proportion des femmes dans les assemblées nationales où il n'y a pas une pluralité de partis politiques? En fait, dans les régimes à parti unique, la présence des femmes dans les Parlements est la manifestation de la volonté de l'élite politique au pouvoir d'intégrer les femmes aux

structures gouvernementales, ainsi, bien sûr, qu'un reflet de la volonté des femmes elles-mêmes.

Dans les régimes à plusieurs partis politiques, il s'agit de cette même manifestation de la volonté de l'élite politique, mais grandement influencée par l'opinion publique.

Dans tous les cas, la présence des femmes dans les assemblées nationales est aussi tributaire de la culture politique, ainsi que de la facilité qu'on a ou non à pénétrer les structures organisationnelles inhérentes au fonctionnement du système politique.

Dans les pays à régime unique, la proportion de femmes représentantes politiques a donc une certaine signification, même si, à l'occasion, d'autres indicateurs s'avèrent plus représentatifs de la réelle volonté politique d'intégrer les femmes aux affaires de l'Etat.

Au Rwanda, par exemple, le gouvernement soutiendrait activement le planning familial et l'émancipation féminine, à preuve la priorité donnée aux politiques de santé et de scolarisation féminine ainsi que l'entrée de

plusieurs femmes au Comité central du Mouvement national révolutionnaire, le parti unique. A Singapour, par contre, le gouvernement se soucie plus du taux de natalité et du nombre de femmes diplômées restées célibataires...il cherche donc à multiplier les rencontres entre les jeunes diplômé-e-s.

Bref, le régime à parti unique n'est pas une "garantie" du retard politique des femmes. Notons, par ailleurs, que les lieux de pouvoirs importants dans ces régimes sont les exécutifs du gouvernement et du parti; nous ne disposons pas de données sur la place des femmes dans ces lieux mais on peut aisément croire qu'elles sont moins nombreuses que dans les Parlements.

Les tableaux 1.7 et 1.8 laissent voir la proportion de femmes dans les assemblées nationales des pays où il y a un régime de parti unique, communiste et non communiste.

Tableau 1.7 Pays à régime de parti unique, communiste, selon le pourcentage de femmes siégeant au parlement, 1987

Pays	Pourcentage	Pays	Pourcentage
Albanie	28.8 %	Yougoslavie	17.7 %
Angola	15.4 %	Pologne	20.2 %
Bénin	4.0 %	Corée du nord	21.1 %
Bulgarie	21.0 %	Roumanie	34.4 %
Chine	21.2 %	Tchécoslovaquie	29.5 %
Cuba	33.9 %	U.R.S.S.	34.5 %
Hongrie	20.9 %	Vietnam	17.7 %
Mongolie	24.8 %	Rep. démocratique allemande	32.2 %

Tableau 1.8. Pays à régime de parti unique non-communiste, selon le pourcentage de femmes siégeant au parlement, 1987

Pays	Pourcentage	Pays	Pourcentage
Algérie	2.3 %	Kenya	1.7 %
Burundi	9.2 %	Tanzanie	n.c. % *
Cap-vert	14.4 %	Rwanda	12.9 %
Côte d'Ivoire	5.7 %	Singapour	3.8 %
Guinée Bissau	14.6 %	Somalie	3.9 %
		Togo	5.2 %

* n.c.: non communiqué.

Enfin, les régimes de démocratie parlementaire ne constituent pas en soi un gage de réussite pour les femmes en politique, car là comme ailleurs, la culture politique et la et la facilité qu'on a ou non de pénétrer les structures organisationnelles inhérentes au système politique influencent la venue des femmes.

Il reste tout de même que dans ces régimes, l'existence de plusieurs partis politiques implique une compétition entre ceux-ci; et lorsqu'il est bien vu d'avoir des femmes comme candidates, l'émulation peut favoriser l'entrée des femmes en politique.

L'examen du tableau 1.9 permet de constater que cette compétition entre partis a produit des résultats très positifs dans les pays nordiques. Aussi est-il opportun de se pencher sur les facteurs ayant favorisé et favorisant encore aujourd'hui l'entrée des femmes en politique au Danemark, en Finlande, en Norvège et en Suède.

Tableau 1.9 Pays de démocratie parlementaire, de monarchie parlementaire ou de démocratie présidentielle selon le pourcentage de femmes siégeant au parlement, dernières élections avant juin 1987.

Pays	Place des femmes au Parlement	Pourcentage de femmes	Pays	Place des femmes au Parlement	Pourcentage des femmes
Australie		6.1 %	Malte		2.9 %
Autriche		11.4 %	Maurice		5.7 %
Belgique		7.4 %	Mexique		10.7 %
Bésil		5.3 %	Norvège		34.4 %
Canada		9.9 %	Pays-bas		19.3 %
Chypre		1.2 %	Philippines		n.c. %
Colombie		n.c. %	Portugal		7.6 %
Costa Rica		12.2 %	Rep.féd.allemande		15.4 %
Danemark		29.0 %	Royaume - Uni		6.3 %
Dominique		12.9 %	Saint- Marin		10.0 %
Espagne		6.4 %	Soudan		n.c. %
Etats-Unis		5.3 %	Suède		30.9 %
Finlande		31.5 %	Suisse		14.0 %
France		6.4 %	Thaïlande		3.4 %
Grèce		4.3 %	Uruguay		0 %
Guatémala		7.0 %	Vanuatu		0 %
Indes		8.4 %	Vénézuéla		3.9 %
Irlande		8.4 %	Yémen sud		9.0 %
Islande		20.6 %	Zimbabwe		9.0 %
Italie		12.8 %			
Japon		1.4 %			
Jordanie		0 %			
Liechtenstein		6.6 %			
Luxembourg		12.5 %			
Malaisie		5.1 %			

* n.c.:non communiqué

1.3 Les pays nordiques ; un peu mieux qu'ailleurs

Selon divers analystes de la scène politique, deux facteurs principaux ont influé favorablement sur l'intégration des femmes aux structures politiques de ces pays; il s'agit de la culture politique et du mode de scrutin proportionnel.

La culture peut être définie comme un ensemble de manières de penser, de sentir et d'agir qui sont apprises et partagées par une pluralité de personnes et servent à constituer ces personnes en une collectivité particulière (Rocher, p. 88); la culture politique réfère donc à des attitudes et des comportements vis-à-vis du politique.

Il est difficile de cerner concrètement, à l'aide d'indicateurs infaillibles, la culture politique; on peut néanmoins citer certaines lois et examiner certains aspects de l'organisation politique et sociale en place dans les pays nordiques, où l'idée d'égalité entre les sexes a fait, un peu mieux qu'ailleurs, son chemin. En 1925, la nouvelle loi sur le mariage au Danemark stipulait qu'il s'agissait d'abord et avant tout d'un partenariat à l'intérieur duquel chacun des conjoints avait des privilèges et des devoirs égaux (Vallance, p 163).

En Finlande, une loi semblable a été adoptée en 1933; le principe d'égalité dans le mariage était mis de l'avant, et chacun des deux sexes avait des droits égaux en ce qui concernait les biens conjugaux et la garde des enfants (Vallance, p.155). En 1945 en Suède et au début des années 50 au Danemark, les femmes constituaient 8% des député-e-s (Vallance, p. 160 et 163). Au Canada, elles étaient moins de 1% à cette époque.

Le conseil norvégien pour un salaire égal a été créé en 1959 (Vallance, p. 157). Dans les pays nordiques, on a acquis la conviction que mettre des enfants au monde constitue un acte social aussi bien que privé; en conséquence, l'Etat aide les nouveaux parents à s'acquitter de leurs tâches.

En Suède, le congé de maternité de 26 semaines est payé à 90 % ; en Finlande, le congé est de 47 semaines, et il est payé à 80 % ; au Danemark, il s'agit d'un congé de 28 semaines payé à 90 % (données de 1985, voir Rapport du groupe d'étude sur la garde des enfants, p.281). Rappelons qu'au Québec et au Canada, à moins d'être couvertes par un régime privé ou de faire partie de la fonction publique, les travailleuses n'ont droit qu'à 17 semaines dont 15 payées à 60 % et 2 non payées; le

gouvernement du Québec ajoute un montant forfaitaire de \$240 pour compenser les deux semaines de carence.

Au Danemark, les subventions aux garderies couvraient 80 % des coûts au début des années 80; en Finlande, il s'agissait de 80 % et en Suède, de 90%. (ibid, p. 301 et 305). L'investissement étatique dans l'aide apportée aux parents, ou si l'on veut, la prise en charge des enfants de la part de toute la société, a permis aux femmes d'assumer, mieux qu'ailleurs, l'ensemble des rôles sociaux qui sont les leurs.

En ce qui concerne le mode de scrutin, il est proportionnel et fonctionne grâce à des listes; c'est dire que le nombre de député-e-s d'un parti à l'assemblée législative correspond au pourcentage de votes recueillis lors des élections. Chaque parti prépare sa liste de candidatures à partir de laquelle les député-e-s seront choisi-e-s. Plus on est en tête de la liste, plus on a de chances de se faire élire. Si les femmes sont en bonne place sur cette liste, elles risquent donc d'être élues députées.

1.4. Les cheffes de gouvernement et d'Etat

Pour terminer ce tour d'horizon de la place des femmes en politique, soulignons qu'il y a actuellement 6 cheffes de gouvernement; Margaret Thatcher en Grande-Bretagne, Corazon Aquino aux Philippines, Gro Harlem Brundtland en Norvège, Vigdis Finnbogadottir en Islande, Agatha Barbara à Malte et Eugenia Charles en Dominique.

Il y a également trois cheffes d'Etat, la reine Marguerite II du Danemark, la reine Béatrice de Hollande ainsi qu'Elisabeth II qui règne non seulement sur la Grande-Bretagne mais aussi sur plusieurs pays du Commonwealth. Chez nous, la reine est représentée par une femme, Jeanne Sauvé.

Partie II. Les femmes en politique chez nous

2.1 Une histoire récente ; examen critique de la place des femmes à la Chambre des communes, l'Assemblée nationale et dans les municipalités québécoises.

A Ottawa

Au niveau fédéral, les femmes ont obtenu le droit de vote le 24 mai 1918; en 1917, celles qui avaient des proches parents dans l'armée s'étaient vu octroyer le droit de vote, de même que les infirmières à l'emploi des Forces armées canadiennes.

Aux dernières élections fédérales, 27 femmes ont été élues à la Chambre des communes; des élections partielles en 1987 ont porté ce chiffre à 29. Il y a cinq femmes ministres. On trouve présentement 20 conservatrices, 5 libérales et 4 néo-démocrates. De ces 29 députées, 14 viennent du Québec, 11 représentent le PC et 3 le PLC.

Une des plus jeunes, Sheila Copps, députée d'Hamilton-est, a fait, en 1982 à l'âge de 29 ans, campagne au leadership du parti libéral ontarien contre David Peterson. Mme Copps a aussi été la première femme à mettre un enfant au monde durant un mandat électoral à Ottawa.

Sur la scène fédérale, Rosemary Brown et Flora MacDonald sont les deux seules femmes qui ont déjà été candidates au leadership de leur parti: le NPD, en 1975, pour la première, le Parti conservateur, en 1976, pour la seconde.

Les partis politiques mettent des fonds d'aide spéciaux à la disposition des femmes qui sont candidates aux élections. Ces fonds servent, dans certains cas, à défrayer des dépenses comme les frais de garde, dans d'autres cas à payer des ateliers de campagne électorale ou des ateliers pour mieux maîtriser les techniques de communication. Les sommes mises à la disposition des femmes sont toutefois minimales par rapport au coût d'une campagne électorale. Le fonds du parti conservateur a été baptisé d'après la première femme membre d'un cabinet de ministres, Ellen Fairclough (députée de 1950 à 1963; Secrétaire d'Etat, première ministre par intérim, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration et ministre des Postes). Le fonds libéral porte le nom de Judy LaMarsh (députée de 1960 à 1968, ministre de la Santé et Secrétaire d'Etat). Le fonds néo-démocrate rappelle pour sa part Agnès MacPhail, la première femme à entrer au Parlement en 1921. Elle y est restée 19 ans et a été députée du "Progressive United Farmers of Ontario-Labour" et du CCF, l'ancêtre du N.P.D.

Après les élections de 1984, un groupe de féministes anglophones a créé le Comité pour 1994, dont l'objectif est d'élire des femmes à la moitié des sièges de la Chambre des communes en 1994.

Avant de quitter la scène fédérale, voici d'autres noms importants: Nellie McClung, députée albertaine de 1921 à 1976, devenue célèbre pour sa lutte en vue d'obtenir le droit de siéger au Sénat; Cairine Wilson, première sénatrice; Jeanne Sauvé, première oratrice de la Chambre (1980-1984) et première gouverneure générale.

A Québec

Au Québec, le droit de vote et d'éligibilité n'ont été acquis qu'en 1940. Toutefois, on a récemment appris que dans la Nouvelle-France du XVIIe siècle, les femmes exerçaient des droits politiques; elles plaidaient, entre autres, devant le Conseil souverain. L'Acte constitutionnel de 1791 accordait le droit de vote aux "personnes", et ceci a permis aux femmes de voter (Fournier, p.171-174).

A l'élection de 1809, on soutient que la mère de Louis-Joseph Papineau aurait voté ainsi, à haute voix, selon la pratique du vote oral de l'époque: " Pour mon fils, car je crois qu'il est un bon et loyal sujet".

II semble que le Québec soit le seul lieu de tout l'Empire britannique où l'on ait choisi d'interpréter l'absence d'interdiction formelle de voter comme une permission de le faire. La résistance au vote des femmes s'est cependant organisée et en 1834 et 1849, on interdit formellement le vote féminin.

A Québec, il y a présentement 18 femmes sur 122 député-e-s qui siègent à l'Assemblée nationale, soit 15%, la plus forte proportion dans une assemblée législative au Canada. Parmi celles-ci, 4 sont ministres. Les députées ont en moyenne 47.7 ans (45.5 pour les hommes), 14 sont libérales et 4 péquistes. Dans les deux principaux partis politiques, il n'y a ni fonds d'aide spéciaux, ni programme d'action positive.

Claire Kirkland-Casgrain a été la première femme élue en 1961; c'est d'ailleurs grâce à elle qu'a eu lieu la réforme du code civil faisant des femmes de véritables adultes, c'est-à-dire leur accordant une pleine capacité juridique. Elle a été la seule députée jusqu'en 1973, alors que Lise Bacon a été à son tour la seule femme siégeant à l'Assemblée jusqu'en 1976.

C'est cependant Lise Payette, ministre d'Etat à la

condition féminine, qui la première, a réclamé le droit à la différence en tant que femme politique. Son passage au gouvernement de 1976 à 1980 a profondément marqué la vie politique québécoise; elle a contribué à faire passer les revendications des femmes de préoccupations mineures à questions d'importance majeure. Non sans mal, d'ailleurs...

Quand les membres du Conseil des ministres se sont rendu compte de l'importance que semblait vouloir prendre le dossier de la condition féminine, ils ont commencé à réagir. C'est à ce moment que je me suis mise à entendre le plus souvent des lamentations disant que nous n'avions toujours pas de politique de la famille, que c'était à la famille qu'il fallait penser plutôt qu'aux femmes. Au fond, ce qu'ils auraient souhaité c'était une politique de la "femmille".
(Payette, p.63-64)

Louise Cuerrier-Sauvé a été la première vice-présidente de l'Assemblée nationale. Pauline Marois a pour sa part été la première femme à se lancer dans une campagne au leadership d'un parti au Québec; comme Sheila Copps en Ontario en 1982, elle est arrivée deuxième dans la course, derrière Pierre-Marc Johnson en 1985.

De nombreuses autres femmes ont contribué de multiples façons à mettre sur la place publique fédérale et provinciale les revendications des femmes. Soulignons en particulier: Idola St-Jean, pour sa vision réaliste de

l'autonomie des femmes dès les années 20, Thérèse Casgrain, fondatrice de la FFQ, pour le droit de vote des femmes au Québec et la bataille fédérale des allocations familiales; Madeleine Parent, pour ses multiples luttes syndicales et féministes; sous la présidence de Laurette Champigny-Robillard et Claire Bonenfant, le Conseil du statut de la femme a donné une impulsion sans précédent aux dossiers de condition féminine; aujourd'hui encore, il s'avère un leader dans certains dossiers.

Dans les Hôtels de ville

Au Québec, le monde municipal s'est ouvert bien tardivement aux femmes. Le droit de se porter candidate a été formellement obtenu en 1941 mais des restrictions économiques au droit de vote ont été maintenues jusqu'en 1968 (1970 à Montréal); de plus des restrictions de même nature ont été imposées au droit d'éligibilité.

La première mairesse a été Elsie M. Gibbons, élue en 1954 dans la municipalité de Portage-du-Fort, et elle a occupé son poste jusqu'en 1971 (Tardy, Gingras, Legault et Marcoux, p.6) Le nombre de femmes à la tête des villes n'a pas toujours été recensé par le ministère des Affaires municipales. On sait toutefois qu'en 1978, il y avait 11 mairesses au Québec et qu'en 1987, on en trouvait 81. C'est dire que l'an dernier, 5% des villes québécoises

étaient dirigées par une femme.

Il n'y a qu'une seule ville de plus de 50,000 habitants où une femme est mairesse. Dans toutes les autres catégories de municipalités, il semble que l'importance des villes ait peu à voir avec l'accession des femmes au poste de mairesse. En effet, l'examen des 2,913 mandats donnés aux élu-e-s en politique municipale entre 1981 et 1985 démontre que la proportion de femmes patronnes à l'Hôtel de ville n'est pas plus élevée dans les municipalités de moins de 1,000 personnes que dans les villes plus peuplées. Il s'agit là d'un phénomène récent.

Quant aux conseillères, leur nombre augmente régulièrement d'année en année. Seulement 339 en 1980, elles étaient 712 en 1983, 962 en 1985 et 1,325 en 1987; ce dernier chiffre correspondait à 14.3% de tous les postes. Il y avait, en 1987, 923 conseils municipaux où au moins une femme siégeait; il s'agit là d'un pourcentage de 62% des Hôtels de ville. A Montréal, la première conseillère a été élue en 1960 sous la bannière du parti civique, puis trois femmes membres du RCM entraient à l'Hôtel de ville en 1974. Il a fallu attendre 1986 pour qu'il y

ait un changement significatif dans la représentativité politique des femmes; l'arrivée au pouvoir du RCM a entraîné l'entrée de 15 d'entre elles. Quant à la ville de Québec, ses premières conseillères n'ont été élues qu'en 1985.

2.2 Les obstacles que rencontrent les femmes en politique

Encore aujourd'hui, plusieurs analystes de la scène politique s'interrogent sur la faiblesse numérique des femmes dans nos assemblées législatives. Malgré la levée des barrières juridiques, d'autres obstacles semblent s'être dressés devant elles.

L'organisation sociale du travail et de la politique

En tout premier lieu, il y a l'organisation sociale du travail et de la politique qui ne laisse à peu près aucune place aux obligations familiales. Plus que jamais, les femmes manquent de temps pour se lancer en politique, surtout quand on considère qu'avant de devenir candidate pour une élection, une personne doit avoir en général beaucoup milité, s'être fait connaître à l'intérieur du parti tout aussi bien que dans un quartier.

Or, les études le prouvent: la présence des enfants

constitue un obstacle au militantisme des femmes, tant et si bien qu'on retrouve généralement une importante proportion de femmes sans enfant (ou avec des enfants "adultes") dans des organisations militantes.

En fait, on l'aura compris, ce ne sont pas les enfants comme tels qui limitent l'ambition politique des femmes, mais comme nous venons de le mentionner, l'organisation sociale du travail et de la politique qui ne fait aucune place aux obligations familiales; congés de maternité courts et peu rémunérateurs, congés de paternité et parentaux à toutes fins pratiques inexistantes, et quand ils existent, il sont souvent non payés et "pénalisants" sur le plan de la carrière.

Aujourd'hui, dans certains milieux, mieux vaut encore dire au patron que la batterie d'automobile a flanché ou qu'on a dû réparer rapidement une crevaison pour expliquer un retard au travail, qu'affirmer que son enfant est malade...

A cet égard, nos priorités sont sérieusement à repenser. La précarisation du travail pour les jeunes de moins de 30 ans vient compliquer le phénomène: le statut

de travailleur-euse à contrat, à la pige, temporaire, offre des conditions encore moins avantageuses et signifie pratiquement l'absence d'accomodation au rôle de parent.

Comme les milieux de travail offrent en général peu ou pas du tout cette accomodation au rôle parental, il est difficile pour les femmes de se lancer en politique; c'est par définition, une étape "risquée" professionnellement et financièrement. Si l'assise professionnelle permettant aux femmes d'avoir des enfants dans des conditions relativement avantageuses n'existe pas, il est assuré qu'elles ne feront pas de politique... ou que de moins en moins, elles feront des enfants.

Les stéréotypes

Nous rappelons, en caricature, les écrits d'Henri Bourassa, pour qui l'acquisition de droits politiques pour les femmes signifiait la forme de féminisme...

la plus nocive; la femme-électeur, qui engendrera bientôt la femme-cavaleur, la femme-télégraphe, la femme-souteneur d'élections, puis la femme-député, la femme sénateur, la femme-avocat, enfin, pour tout dire en un mot: la femme-homme, le monstre hybride et répugnant qui tuera la femme-mère et la femme-femme.

(Le Devoir, 28 et 30 mars, 1er avril 1918)

Plus personne n'oserait parler ainsi aujourd'hui, mais il n'en demeure pas moins que la socialisation, ou la persistance des stéréotypes sexuels, constituent encore des obstacles que rencontrent les femmes en politique. L'idée de la "vraie femme" continue d'exister dans quelques esprits chagrins, et un certain idéal féminin reste vivant, surtout pour les hommes.

La vie des femmes a de tout temps été conditionnée par la maternité; cela bien sûr répondait à des impératifs reliés à la préservation de l'ordre patriarcal. Aujourd'hui, si c'est moins le cas, il faut toutefois admettre que même en ce qui concerne le travail ou la vie publique, le fait d'être une femme n'est pas toujours un atout.

Un récent sondage Gallup démontre que 48 % des Canadien-ne-s (33 % des 18-29 ans et 64 % des 50 ans et plus) croient que le travail à l'extérieur des mères a un effet nuisible sur la vie familiale (La Presse, 4 février 1988). Et le travail des hommes? S'est-on déjà demandé s'il nuisait à la vie familiale?

Les effets de la socialisation sur le faible nombre de femmes en politique sont indéniables; ils ne s'estompe-

ront qu'avec une ou deux générations. On aurait tort, à cet égard, de se montrer exagérément optimiste. Tout indique que les gains réalisés depuis vingt ans dans ce domaine sont très fragiles.

Une étude sur les aspirations des adolescentes réalisée en 1985 par le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme révèle que les jeunes filles ont une vision irréaliste et hautement romantique de leur avenir; elles n'envisagent ni chômage, ni divorce, ni pauvreté (CCCSF, p.3 et 183).

Les relations de couple et la vie familiale constituent pour bon nombre d'entre elles les pivots de leur vie autour desquels viendra s'ajouter, de façon bien secondaire, leur vie professionnelle. Beaucoup d'adolescentes savent qu'il n'y a pas, comme tels, d'obstacles juridiques à leur accession à des postes de pouvoir, mais "les obstacles demeurent sous forme de concepts intériorisés" (p.175).

Les hommes et les garçons ne sont pas exempts non plus d'une perception stéréotypée de leurs rôles et de ceux des femmes. Dans certains cas, ils ont même un intérêt tout particulier à prôner la différence des rôles, ayant l'impression qu'ainsi, ils risquent moins de

perdre leur place prépondérante au travail ou en politique.

Ils n'ont pas tout à fait tort... Dans une étude sur les différences de sexe dans le militantisme qui sera publiée prochainement, on trouve ces paroles particulièrement significatives d'un militant politique:

"Je suis pour que les femmes prennent leur place, toute leur place, mais pas la nôtre!" (Gingras, Maillé, Tardy. Sexe et militantisme. A paraître)

L'argent.

Comme troisième obstacle que rencontrent les femmes en politique, il y a l'argent. Car l'énergie et l'ambition de devenir députée à Québec ou à Ottawa ne suffisent pas. L'argent constitue une des cartes importantes dans le jeu de n'importe quel-le candidat-e. Si l'on dit que cet aspect de la campagne électorale peut poser problème aux femmes, cela ne signifie cependant pas que les hommes en soient totalement exempts. Ce qui est en cause n'est pas vraiment la fortune personnelle des candidat-e-s (quoique cela peut toujours aider...), mais plutôt leur capacité de susciter assez de confiance et d'enthousiasme auprès des bailleurs de fonds.

Soulignons ici que les sympathisant-e-s d'un parti peuvent être appelé-e-s à contribuer financièrement à plus d'un niveau. Cela signifie donc que les relations d'amitié, le prestige, le charisme d'un-e candidat-e lui sont bien utiles pour convaincre une personne qui a déjà versé sa contribution financière au niveau national, par exemple, à contribuer encore au niveau du comté.

Au fait, combien en coûte-t-il pour devenir député-e au Québec? Soulignons qu'il faut d'abord se faire élire ou nommer candidat-e dans une circonscription. Nous ne disposons pas de données sur le coût de cette étape; il dépend évidemment de la compétition existante et du prestige des candidat-e-s.

Ensuite, en ce qui concerne les élections comme telles, nous prendrons comme exemple les élections du 2 décembre 1985. Les candidat-e-s du parti libéral ont dépensé en moyenne \$28,852 et les péquistes \$26,709. Les limites moyennes permises par circonscription ont été de \$30,277 pour ces deux partis, mais plusieurs candidat-e-s ont demandé au directeur-général des élections la permission de dépenser davantage. C'est le cas, par exemple, de Pierre-Marc Johnson (\$33,481), Pauline Marois

(\$31,901), Monique Gagnon-Tremblay (\$30,939), Lise Bacon (\$31,292). D'autres député-e-s ont pu se faire élire grâce à des sommes moins importantes ,comme Gérard D. Lévesque (\$21,209) ou Carmen Juneau (\$23,266).

Pour les élections du 2 décembre 85, 247 candidat-e-s, sur un total de 666, avaient droit à un remboursement de 50% de leurs dépenses électorales (soit 37 %).

De plus, chaque candidat-e qui avait déjà été élu-e lors des dernières élections a eu droit à une avance équivalant à 35 % de la limite des dépenses électorales autorisées. Evidemment, plusieurs personnes n'apprennent qu'après les élections si elles sont éligibles ou non au remboursement partiel des dépenses électorales (être élu-e ou obtenir 20 % des votes valides en sont les conditions) ; si elles ne le sont pas, elles doivent alors lever la totalité des sommes consacrées à leurs dépenses électorales, ou les emprunter.

En tenant compte de la limite moyenne fixée par circonscription par le directeur-général des élections pour le 2 décembre 1985 et de l'inflation annuelle, et en supposant que les prochaines élections provinciales

auront lieu en 1988, il est raisonnable de croire que la limite moyenne par circonscription pourrait être d'environ \$35,000.

Pour la scène fédérale, nous prendrons comme exemple les élections du 4 septembre 1984. Au Québec, les député-e-s du parti conservateur ont dépensé en moyenne \$36,189, ceux et celles du parti libéral \$33,678, tandis que les néo-démocrates, qui n'ont réussi à faire élire aucun-e représentant-e, dépensaient en moyenne \$1,852.

La limite moyenne des dépenses électorales par circonscription était de \$39,333.00, mais les sommes dépensées par chaque candidat-e pour se faire élire ont différencié grandement d'un-e candidat-e à l'autre.

Par exemple, la députée conservatrice Carole Jacques a dépensé \$39,735 (limite autorisée: \$42,014), alors que Thérèse Killens, du parti libéral, n'a utilisé que \$19,026. Plus des deux tiers des représentant-e-s du Québec à Ottawa ont récolté moins d'argent qu'on n'en a dépensé durant leur campagne; le reste a dû être emprunté ou provenir de leur propre compte en banque.

A cet égard, les hommes ont plus de succès que les femmes dans la levée de fonds pour financer leur campagne; il reste que seulement un homme sur trois et une femme sur quatre avaient des budgets supérieurs à leurs dépenses. Comme à Québec, les député-e-s qui nous représentent à Ottawa ont droit au remboursement d'une partie de leurs dépenses. En tenant compte du coût de la campagne électorale de 1984 et de l'inflation, il est possible de prévoir que la limite moyenne des dépenses de campagne électorale fédérale pourrait être d'environ \$46,000 en 1988 pour les candidat-e-s.

Les réseaux de pouvoir

La faiblesse des réseaux de pouvoir constitue un autre obstacle auquel se butent les femmes. Elles n'ont pas de réseaux de pouvoir informels dans autant de milieux que les hommes. Cela tient surtout au rôle social autrefois attribué aux femmes; celui de mère et d'épouse. Les femmes n'ont donc pas pris, dans l'ensemble de l'organisation sociale, la place qui leur revenait. Elles font donc aujourd'hui du "rattrapage", mais le rythme auquel elles le font ne permettra pas, sur cet aspect de la vie politique, l'égalité avec les hommes avant une ou deux générations. Avoir un réseau de pouvoir, c'est d'abord et avant tout

avoir des ami-e-s et des connaissances dans plusieurs milieux influents: Chambres de commerce, haute fonction publique, ambassades, bureaux d'avocats, de comptables, partis politiques, universités, etc. Ces connaissances, on se les a d'abord faits au collège (comme Brébeuf), à l'université ou tôt dans sa carrière. Ces contacts se multiplient avec les années et restent utiles longtemps. Les exemples de politiciens qui se sont connus aux études ou à la JEC, par exemple, abondent.

Les réseaux de pouvoir se perpétuent quelquefois à des endroits plus ou moins accessibles aux femmes: clubs de golf, réunions limitées à un cercle étroit d'amis, dîners d'affaire. Les femmes seront-elles un jour à égalité avec les hommes sur ce terrain ? Probablement... mais cela prendra beaucoup de temps.

Le mode de scrutin

Sans accorder au mode de scrutin une importance prépondérante parmi les obstacles que rencontrent les femmes en politique, il convient toutefois de le mentionner. On constate, en effet, que la représentation proportionnelle peut favoriser les femmes dans certains pays.

Dans un mode de scrutin proportionnel, les député-e-s sont choisi-e-s grâce à une liste de candidat-e-s; c'est une méthode par laquelle il "suffit" d'influencer les instances dirigeantes du parti pour les inciter à inscrire des femmes en bonne place sur cette liste et pour que ces dernières se retrouvent, effectivement, plus nombreuses à l'assemblée parlementaire.

mentaire.

Avec la représentation proportionnelle, tout se passe comme si les énergies des femmes avaient davantage de chances de porter fruit que dans notre système de représentation; en effet, chez nous, la bataille pour l'acquisition de sièges au Parlement doit se faire comté par comté et souvent contre des aspirants candidats masculins de son propre parti.

Bien sûr, tout cela ne modifie en rien la culture politique d'une société; là où il est bien vu de présenter des femmes à des élections, il sera toujours plus facile de les faire accéder à des postes de pouvoir, mode de scrutin proportionnel ou non.

La montée de l'individualisme et la crise de confiance
dans le système politique

Enfin, une revue des facteurs qui servent de repoussoirs vis-à-vis la politique ne saurait être complète sans tenir compte de deux phénomènes sociaux interreliées dans une certaine mesure; la montée de l'individualisme et la crise de confiance dans le système politique. D'une part, les grands projets collectifs ne sont plus à la mode (sauf dans le mouvement féministe); les secteurs dont le succès est tributaire d'actions individuelles, comme celui des affaires, ont atteint un prestige et une estime très particuliers.

D'autre part, le système politique et les politiciens ne suscitent plus guère ni confiance, ni admiration. Résultat? Une certaine dépolitisation, une indifférence sociale et des préoccupations résolument privées. Une partie de la morosité politique est née des désillusions qu'a entraîné l'incapacité des hommes et des femmes politiques d'apporter des solutions efficaces contre la crise économique du début des années 80.

On a perdu confiance dans l'aptitude des appareils conventionnels (ministères des Finances et du Travail,

banques centrales) à faire face à la situation. La crise économique a également fait surgir chez certain-e-s bon nombre d'interrogations sur le rôle de l'Etat-Providence. Des politicien-ne-s se sont mis-es à s'interroger sur notre "capacité de payer" les services sociaux, éducatifs, et de santé que nous nous étions donné-e-s, tandis que d'autres questionnaient les priorités qui guidaient nos choix de société. Lise Bissonnette écrivait, lors de la grève des secteurs public et para-public:

Personne ne parle de "casser le régime" comme en 1972. Pas de bruit, ni de fureur mais beaucoup de désenchantement tranquille, qui convient à la boucle des années 60, bouclée aujourd'hui dans la dévalorisation des institutions publiques(...) Le régime justement, pourrait en sortir plus mal en point que jamais, incapable de susciter le respect, sinon la confiance(...)
(Le Devoir. 31 janvier 1983)

Les messages des groupes féministes incitant les femmes à s'engager en politique n'arrivent pas à une époque idéale et se butent donc au désintérêt, à la désillusion. Après tout, qu'y a-t-il de si emballant à faire partie d'un groupe -les député-e-s et les ministres - dont la majorité de la population croit qu'il s'agit de personnes plus ou moins honnêtes ?

En effet, un sondage Environics démontre que 53% des Québécois-es croient leurs député-e-s carrément malhonnêtes et fourbes. (Voir Adams)

Si un bon nombre d'hommes et de femmes sont affecté-e-s par cette désillusion face à la politique, il reste que le rattrapage que doivent faire les femmes dans ce domaine vaut véritablement la peine ; en effet, il s'agit d'un lieu où peuvent être mis en branle les leviers de pouvoir essentiels aux changements sociaux que réclament les femmes. De plus, l'entrée massive des femmes en politique pourrait certainement contribuer à un changement de "style politique".

CONCLUSION

Chaque lieu de pouvoir appelle des stratégies particulières d'entrisme* pour les femmes; aussi y a-t-il lieu de se pencher maintenant sur les solutions à mettre de l'avant pour régler leur problème de sous-représentativité politique.

Chaque obstacle mentionné dans cette étude renvoie à des types spécifiques d'action. Modifier notre conception du rôle de parent pour le rendre plus compatible avec la vie professionnelle et la vie politique, et se donner des outils pour le faire, constitueront les premières étapes d'une modification sociale essentielle au véritable partage de la vie politique entre hommes et femmes. Offrir des modèles d'individus égaux, nonobstant le sexe, générera à la longue chez les jeunes, respect pour l'autre, confiance et goût d'agir.

Permettre aux femmes d'envahir les professions traditionnellement mâles, dont quelques-unes sont parmi les plus rémunératrices, leur donnera accès aux ressources financières. Leur réseau de contacts, si utile lorsqu'on s'engage en politique, s'élargira d'autant.

* Noyautage, ou envahissement des structures politiques

L'adoption du mode de scrutin proportionnel permettrait assez certainement une percée des femmes en politique équivalente à leurs efforts réels. Et en ce qui concerne la revalorisation du milieu politique, il faut bien admettre que les intervenant-e-s les plus aptes à agir sont les politicien-ne-s...

La mise en oeuvre de la majorité de ces solutions ne saurait être possible sans une réelle volonté politique d'agir. Bien sûr, il est de bon ton d'intégrer des femmes à son équipe lorsque l'on se présente en politique, et ce, depuis quelques années. Mais il y a encore un écart considérable entre cet effort d'intégration et la place qui revient de droit aux femmes.

Nous ne croyons pas qu'il faille prendre pour acquis que cette volonté politique existe lorsqu'elle ne se traduit pas par des mesures concrètes. Et présentement, lorsqu'il y a de telles mesures, elles sont si timides qu'elles n'influent pratiquement pas sur le nombre de femmes qui s'engagent en politique.

Que faut-il exiger, alors? Force est de se retourner vers les pays nordiques pour repérer les éléments d'une recette apparemment gagnante. En plus du mode de

scrutin proportionnel, les Suédoises et les Norvégiennes ont obligé certains partis à adopter des quotas de 40 % de chaque sexe, donc garantissant 40% de femmes (l'autre 20% étant déterminé grâce à la compétition politique). Ce n'est pas "raisonnable", nous direz-vous, parce que la politique est un milieu où la compétence, les efforts et la personnalité doivent primer sur tout, parce que c'est le milieu où la règle du " que le meilleur gagne" ne souffre d'aucune exception...

Mais à la lumière des nombreux talents féminins négligés, nous sommes aujourd'hui en mesure de dire: le temps d'être "raisonnable" vient de prendre fin.

Annexe A

NOTICES BIOGRAPHIQUES
DES DEPUTEES FEDERALES

BERTRAND, Mme GABRIELLE, B.Sc. (Brome—Missisquoi). *Née le 15 mai 1923 à Sweetsburg (auj. Cowansville), Qc. Fille de Louis Arthur Giroux et Juliette Bolduc. Fit ses études au Coll. St-Maurice de St-Hyacinthe. M. le 14 oct. à Jean-Jacques, fils de Lorenzo Bertrand d'Onawa. Sept enfants: Andrée, Jean-François, Suzanne, Pierre, Louise, Philippe et Marie. Prés. de la Soc. de la Croix-Rouge, div. du Qc., 1981-à 1983. Mem. du Conseil d'admin. du Centre d'Accueil de Cowansville: de l'hôpital Brome-Missisquoi Perkins et de la Cie Théâtrale des Cantons. Élu pour la première fois à la C. des c. é.g. 1984. Sec. parl. au min. de la Santé nationale et du Bien-être social. Nommée Sec. parl. au min. de la Consommation et des Corporations. Parti pol.: P.C. Rel: catholique. Adresse: 769, rue Principale, Cowansville, Qc. J2K 1J8*

BLAIS-GRENIER, HON. SUZANNE, Ph.D.(écon.), M.A.(soc.) (Rosemont). *Fit ses études à l'univ. de Paris, l'univ. Laval et l'univ. McGill. Elle est mariée et a deux enfants. Dir. générale de l'Assoc. paritaire de prévention pour la santé et la sécurité au travail du Québec. De 1978 à 1981, elle a été dir. de la Comm. can. des droits de la personne. De 1975 à 1978, elle a travaillé comme dir. à la direction générale des services sociaux au ministère de la Santé et du Bien-être social. Elle a également été au service de la Comm. de l'assurance-chômage, de la Corp. des travailleurs sociaux du Qué., de l'Agence métropolitain-sud de l'univ. Laval. Élu pour la première fois à la C. des c. é.g. 1984. Nommée min. de l'Environnement et assermentée au Conseil privé le 17 sept. 1984. Nommée min. d'état (Transports) en août 1985. Démissionne son portefeuille le 31 déc. 1985. Parti pol.: P.C.*

BLOUIN, ANNE (Montmorency-Orléans). *Née le 14 sept. 1946 à Ste-Anne de Beauport, Qué. fille d'Aimé Fortin et de Marguerite Thibault. Fit ses études à Ste-Anne de Beauport, école des Arts & Métiers, Ste-Foy. M. le 20 déc. 1969 à Roch fils de Léonard Blouin de Ste-Anne de Beauport. Adjointe Administrative/marketing. Mem. Groupe parl. Canada-Europe: Union interparl., groupe can.; assoc. intern. des parl. de langue française. Élu pour la première fois à la C. des c. é.g. 1984. Parti pol.: P.C. Rel: catholique.*

BOURGAULT, LISE, B.A., D.E.C. (Argenteuil—Papineau). *Née le 5 juin 1950 à St-Pamphile. Fit ses études au Cégep Ahuntsic, l'univ. Laval et l'école nat. d'admin. publique. Prés. fondateur Assoc. des propriétaires de logements locatifs du Qué.; dir. gén. l'assoc. des propriétaires d'Immeubles du Qué. Mem. C. de C. de Montréal.; assoc. des hommes et femmes d'affaires du Qué. Auteur: "Mensuel de l'association des propriétaires d'Immeubles du Québec"; "Mensuel de l'assoc. des propriétaires de logements locatifs du Québec"; "Mensuel des employés des centres de confort Esso". Élu pour la première fois à la C. des c. é.g. 1984. Parti pol.: P.C. Adresse: 230, rue Mary, Lachute, Québec.*

BROWES, PAULINE, B.A. (Scarborough Centre). *Née le 7 mai 1938 à Harwood, Ont. Fille du Major Robert Earle Drope et Clara Phyllis Sandercock. Fit ses études à Cobourg Dist. Coll. Inst., R.H. King Coll. Inst., Toronto Teachers' Coll., l'univ. York, Coll. McLaughlin. M. le 2 sept. 1961 à George Harold, un chirurgien dentaire, fils de Marjorie & Jack Browes de Toronto, Ont. Trois enfants: Tammy, Janet et Jeffrey. Un chirurgien dentaire. Mem. Comm. de la Santé de Scarborough 1979-84; comm. d'appel, comm. propriétés résidentielles, gouv. de l'Ont. 1975-81. Mem. Club Albany de Toronto; club universitaire féminin; club de golf de Scarborough; Inst. can. des aff. intern. Élu pour la première fois à la C. des c. é.g. 1984. Nommé Sec. parl. au min. de l'Environnement le 15 oct. 1986. Party pol.: P.C. Rel: anglicane. Adresse: 251 édifice Confédération, Chambre des communes, Ottawa, Ontario, K1A 0A6*

CARNEY, HON. PATRICIA, C.P., B.A., M.A. (Vancouver Centre). Née le 26 mai 1935 à Shanghai, Chine. Fille de John James Carney et Dora May Sanders. Fit ses études à l'école sec. Nelson, Nelson, C.-B. et univ. de C.-B. Deux enfants: John Patrick Dickson et Jane Reid. Un économiste. Mem. Conseil économique du Can. 1974-78; mem. Comité consultatif de recherches 1979-81; mem. Comité consultatif can. vidéotex depuis 1979. Mem. Inst. intern. de Communication depuis 1980. Mem. Conseil consultatif économique de Vancouver 1979-81. Mem. l'assoc. des économistes prof. de la C.-B. Mem. assoc. économique can. et américaine et de l'Inst. des planificateurs can. Cand. é.g. 1979 et déf. Éluë pour la première fois à la C. des c. é.g. 1980. Réélue é.g. 1984. Critique pour le Sec. d'État 1980-81; min. d'État (Finances) 1981-84. Nommée min. de l'Énergie, des Mines et des Ressources et assermentée du Conseil privé le 17 sept. 1984. Nommée min. du Commerce extérieur le 30 juin 1986. Parti pol.: P.C. Rel.: anglicane. Adresse: 1620, rue MacDonald, Vancouver, C.-B.

CHAMPAGNE, HON. ANDRÉE, C.P., B.A. (Saint-Hyacinthe—Bagot). Née en 1939. Fit ses études à l'Inst. Notre-Dame de Lorette de St-Hyacinthe. Elle a fait carrière dans le domaine des communications durant 28 ans. Elle a oeuvré à la radio, à la télévision, au théâtre et au cinéma. Elle a fait de la production et de la distribution. De plus, elle a pratiqué l'écriture et s'est occupée de relations publiques. Elle détient également un brevet d'enseignement en piano. En 1983 et 1984, elle a été secrétaire générale de l'Union des artistes et prés. du "Chez-nous des artistes", la première maison de retraite pour les artistes au Canada. En avril 1984, elle a été déléguée à Moscou à la conf. de la Féd. intern. des acteurs. Mem. du conseil d'admin. de l'Inst. québécois du cinéma comme représentante des inter-prètes. Éluë pour la première fois à la C. des c. é.g. 1984. Nommée ministre d'État (Jeunesse) et assermentée au Conseil privé le 17 sept. 1984. Nommée Vice-prés. adj. des comités pléniers le 1 oct. 1986. Parti pol.: P.C. Adresse: Chambre des communes, Ottawa, Ontario.

COLLINS, Mme MARY, B.A. (Capilano). Née le 26 sept. 1940 à Vancouver, C.-B. Fille de Fredrick Claude Wilkins et Isabel Margaret Copp. Fit ses études à l'école sec. Magee, l'univ. de la C.-B. et l'univ. Queen's, Kingston, Ontario. Trois enfants: David Fredrick, Robert Joseph et Sarah Alexia Margaret. Une femme d'affaires. Mem. C. de C. de Vanc.-nord; Conseil d'admin., l'univ. Queen's; YWCA de Vancouver; le club des femmes prof. et d'affaires et l'assoc. d'affaires pub. Éluë pour la première fois à la C. des c. é.g. 1984. Parti pol.: P.C. Rel: protestante. Adresse: 540, av. Besserer, Ottawa, Ontario.

COPPS, SHEILA MAUREEN, B.A.(hon.), (Hamilton Est). Née le 27 nov. 1952 à Hamilton, Ont. Fille de Victor Kennedy Copps et Geraldine Florence Guibro. Fit ses études à l'école sec. Bishop Ryan, univ. de Western Ont. (King's Coll.) et univ. de Rouen, Rouen, France. Mem. Citizen Action Group, conseil de planification sociale et de recherche et Save the Valley Comm. Cand. é.g. prov. 1977 et déf. Éluë pour la première fois à la légis. de l'Ont. é.g. 1981. Éluë pour la première fois à la C. des c. é.g. 1984. Parti pol.: Lib. Rel.: catholique. Adresse: 144 Sherman sud, Hamilton, Ont. L8M 2P9

COSSITT, JENNIFER (Leeds-Greenville). Née le 22 juin 1948 à Redcar, Yorkshire, Angleterre. Fille de Nathaniel Charles Birchall et Jean Sorrell. Fit ses études à Redcar, Angleterre et Hamilton, Ont. M. le 5 janv. 1980 à Thomas Charles Cossitt (déc.), fils d'Edwin et Marjorie Cossitt de Brockville, Ont. Prés. E.C. Cossitt Co. Ltd. et prés. de Thomas C. Cossitt Foundation. Prés. de Cossitt Family Assoc. of America, mem. Brockville Golf and Country Club, C. de c., Brockville Theatre Guild; Ambulance St-Jean. Vice-prés. comité permanent pour les communications et la culture. Mem. Conseil consultatif nationale pour le Centre Walter Dinsdale. Éluë pour la première fois à la C. des c. à une élection partielle le 12 oct. 1982. Réélue é.g. 1984. Nommée Sec. part. au min. du Revenu national. Parti pol.: P.C. Rel.: anglicane. Adresse: C.P. 97, Brockville, Ont.

DUPLESSIS, SUZANNE, B.A., Psy.-péd. (Louis-Hébert). Née le 30 juin 1940 à Chicoutimi, Qué. Fille de Jean-Julien Fortin et Pearl Tremblay. Fit ses études classiques au Coll. Bon Pasteur; École des Beaux-Arts et l'univ. Laval. M. le 26 déc. 1959 à Maurice fils d'Ernest Duplessis et de Jeanne Larochede Shawinigan, Qué. Deux enfants: Jean-Maurice et Claude. Un professeur. Conseillère à la ville de Sainte-Foy, 1981-1982. Mem. club Richelieu; C. de C. Ste-Foy. Ancien prés. Croix-Rouge; Conseil d'admin. fondation Opéra de Québec; prés. du club de golf Mont-Tourbillon pendant trois ans. Vice-prés. de l'Assoc. prov. du Qué. du parti P.C. de 1979 à 1985. Vice-prés. du Groupe Can. de l'Union Interparl. De 1985 à 1986 Sec. du Caucus P.C. du Qué. Mem. du Comité mixte spécial sur les relations extérieures du Canada. Vice-prés. du Comité sur la recherche, science et technologie; Prés. de comités législatifs. De 1980 à 1981, prés. du comité féminin des Anciens de l'univ. Laval. Éluée pour la première fois à la C. des c. é.g. 1984. Parti pol.: P.C. Rel.: catholique. Adresse: 1070, Long Sault, Sainte-Foy, Québec. G1W 3Z9

FINESTONE, SHEILA (Mount Royal). Éluée pour la première fois à la C. des c. é.g. 1984. Parti pol.: Lib.

JACQUES, Mme CAROLE, D.E.S., D.E.C., LL.B. (Montréal-Met-
~~Met~~ Née le 12 juin 1960. Fit ses études à l'école sec. Boucher de la Bruère, Louise-Trichet, Marguerite De La Jemmerais, Coll. André-Grasset et l'univ. de Sherbrooke. Mem. du Club de Pêche. Pourvoires des Laurentides, mem. de l'assoc. des Anciens de la Faculté de Droit de l'univ. de Sherbrooke. Mem. du Barreau du Québec, mem. du Jeune Barreau. Mem. de l'assoc. can. du barreau. Éluée pour la première fois à la C. des c. é.g. 1984. Parti pol.: P.C. Adresse: 13,000, rue Sherbrooke est, Pointe-aux-Trembles, Montréal (Québec). H1A 3W2

JEWETT, Mme PAULINE, M.A., Ph.D. (New Westminster-Co-
 quitlam). Née le 11 déc. 1922 à St. Catharines, Ont. Fille de Frederick Coburn Jewett (déc.) et Ethel Mae Simpson (déc.). Fit ses études aux écoles primaires et sec., St. Catharines, univ. Queen's, univ. Harvard et l'école de l'économie de London. Un professeur d'univ. et une administratrice. Prof. science pol., univ. Carleton 1955-74 et prés. univ. Simon Fraser 1974-78. Cand. é.g. féd. 1962 et déf. Éluée pour la première fois à la C. des c. é.g. 1963. Déf. é.g. 1965 et 1972. Réélue é.g. 1979, 1980 et 1984. Parti pol.: N.P.D. Adresse: 303-9303, Salish Court, Burnaby, C.-B. V3J 7B7

KILLENS, Mme MARIE THÉRÈSE ROLLANDE (Saint-Michel-
 Ahuntsic). Née le 29 juin 1927 à Trois-Rivières, Qué. Fille d'Omer Gauthier et Cécile Thelland. Fit ses études aux écoles de Trois-Rivières. M. le 3 sept. 1945 à Raymond Lowes, fils de Ernest Killens de Whitby, Ont. Cinq enfants: Francena, Doreen, Joanne, Daniel et Louise. Commissaire Comm. des écoles catholiques de Mt. 1973-80; Vice-prés. Cegep Vanier Coll., 1976-79. Mem. Conseil d'Administration Écoles catholiques canadiennes, 1973-78. Mem. fondation Spera. Éluée pour la première fois à la C. des c. é.g. 1979. Réélue é.g. 1980 et 1984. Parti pol.: Lib. Rel.: catholique. Adresse: 10305, av. St-Charles, Montréal, Qué. H2C 2L7

LANDRY, HON. Mme MONIQUE, C.P. (Blainville—Deux-Montagnes). Née le 25 déc. 1937 à Montréal, Qué. Filles de Louis-Auguste Bourbeau et Antoinette Miquelon. Fit ses études au Couvent Notre-Dame des Filles de la Sagesse, Dorval et l'École de réhabilitation de l'univ. de Montréal. M. le 13 oct. 1958 à Jean-Guy fils de Willie Landry de Caraquet, N.-B. Quatre enfants: Jacques, Robert, Michel et Dominique. Administrateur. Vice-prés. et co-prop. de Cordevin intern. Mem. Conseil d'admin. de l'Assoc. du Qué. des Agences de Vins et Spiritueux Inc. Mem. de l'Ordre des Duchesses d'Anne et championne féminine Club de Golf de Rosemère. Mem. des assoc. parl. suivantes: Groupe parl. Can.-Europe; assoc. interparl. Canada-France; Assoc. parl. can. de l'OTAN. Éluë pour la première fois à la C. des c. é.g. 1984. Nommée Sec. parl. au Sec. d'État. Nommée Sec. parl. au min. du Commerce le 26 nov. 1985. Nommée Min. des Relations extérieures et assermenté au Conseil privé le 30 juin 1986. Parti pol.: P.C. Rel. catholique. Adresse: 783, rue Thibault, Ste-Thérèse, Québec. J7E 4B9

MACDONALD, HON. Mlle FLORA ISABEL, C.P. (Kingston and the Islands). Née le 3 juin 1926 à North Sydney, N.-É. Fille de George Frederick MacDonald et Mary Isabel Royle. Fit ses études à l'école sec. Sydney, Coll. Commercial Empire et Coll. Défense nat. Dir. Assoc. Sciences politiques can. Éluë pour la première fois à la C. des c. é.g. 1972. Réélue é.g. 1974, 1979, 1980 et 1984. Assermentée du Conseil privé et nommée Sec. d'État aux Affaires extérieures le 4 juin 1979. Nommé min. d'Emploi et de l'Immigration le 17 sept. 1984. Parti pol.: P.C. Rel.: Église unie. Adresse: 38, rue Clarence, Kingston, Ont.

MAILLY, Mme CLAUDY, B.A. (Gatineau). Né le 30 nov. 1938. Fit ses études à l'Académie Savaria, l'univ. McGill (Bourse Margaret Wilson) et au Coll. Sir George Williams. Un enfant. Auteur du roman "Le Cortège". Ancienne dir. Service d'information Domtar Ltée. Ancienne adj. spéciale au prés. de la Soc. can. des postes et conseillère en relations publiques, Banque Royale du Can. Éluë pour la première fois à la C. des c. é.g. 1984. Nommée Whip adjoint en chef du gouvernement, première femme à occuper ce poste à la Chambre des communes du Canada. Prés. de l'Assoc. interparl. Canada-France. Nommée Secrétaire parl. du Min. des communications en octobre 1986. Parti pol.: P.C.

MARTIN, Mme SHIRLEY (Lincoln). Née le 20 nov. 1932. M. à Jack Martin. Deux fils: John et Christopher. Ancien Gérant de services commerciaux avec Bell Canada. Éluë pour la première fois à la C. des c. é.g. 1984. Vice-prés. Caucus national du P.C. et Sec.-trés. au Caucus de l'Ont. Dél. principal, 40ième assem. gén. au N.-U. et prés. de l'étude parl. nat. sur les soins de l'enfant. Parti pol.: P.C. Rel: Unie. Adresse: Unité 9, 44, rue King est, Stoney Creek, Ont. L8G 1K1

MCDONALD, Ms. LYNN, B.A., Ph.D. (Broadview-Greenwood). Née le 15 juillet 1940 à New Westminster, C.-B. Fille de Robert Stevenson McDonald et Mary Alice Eakins. Fit ses études à l'univ. de la C.-B., London School of Economics. Une sociologue. Prés. nat. Com. d'action sur le Statut de la femme 1979-81. Mem. assoc. can. de Sociologie et d'anthropologie. Cand. prov. é.g. 1981 et déf. Éluë pour la première fois à la C. des c. à une élection partielle 1982. Réélue é.g. 1984. Parti pol.: N.P.D. Adresse: Bloc du centre, Chambre 653D, Ottawa, Ont.

MCDUGALL, HON. BARBARA JEAN, C.P., B.A. (St. Paul's). Née en 1937 à Toronto. Fit ses études à l'univ. de Toronto. Analyste financière agréée. Dirige la campagne de l'hon. David Crombie, é.g. 1979-1980. Prés. de l'Assoc. P.-C. de Rosedale en 1981-82. En 1982-83, dir. gén. du Conseil can. des analystes financiers et agit à titre d'expert-conseil dans le domaine des finances et des affaires gouvernementales. Anciennement vice-prés. des sociétés Dominion Securities Ames Ltd. et A.E. Ames & Co. Ltd. Analyste en placements pour la firme Odium Brown Ltd. de Vanc. ainsi que chroniqueuse financière et rédactrice pour des journaux et une station de télévision. Prés. de la Galerie d'Art de Vanc.; dir. du club Second Mile à Toronto; dir. et prés. de l'organisme Comm. Occupational Therapy Assoc. et prés. du Salvation Army Red Shield Appeal. Éluë pour la première fois à la C. des c. é.g. 1984. Nommée min. d'État (Finances) et assermentée au Conseil privé le 17 sept. 1984. Nommée min. d'État (Privatisation), min. resp. de la Condition féminine et min. resp. des Affaires réglementaires le 19 août 1986. Parti pol.: P.-C.

NICHOLSON, Mlle AIDEEN (Trinity). Née le 29 avril 1927 à Dublin, Irlande. Fit ses études au Coll. Trinity, Dublin et École d'économie de Londres. Une travailleuse sociale et un professeur à l'Hôpital pour les enfants. Prof. de service social et ressources humaines aux Coll. George Brown et Sheridan Community et univ. de Toronto. Se joint au départ. des services de correction 1965. Se mérite la médaille du centenaire pour sa contribution dans le domaine des corrections en Ont. 1967. Dir.-adm. Cradleship Creche de la Métropolitaine de Toronto 1969-74. Mem. du Conseil Hinks Treatment Centre. Conseil du Bien-être de l'Ont., assoc. Ont. pour les Corrections et la criminologie et sur le comité consultatif du Coll. George Brown. Cours pour le soin de l'enfance et la fondation des arts de Toronto. Mem. fondatrice Comité Ont. sur le Statut de la femme. Éluë pour la première fois à la C. des c. é.g. 1974. Réélue é.g. 1979, 1980 et 1984. Critique pour les affaires des consommateurs au 31^{ème} parlement. Réélue é.g. 1980 et 1984. Prés. Comité du travail, Main-d'oeuvre et de l'immigration 1976-77. Nommé sec. parl. au min. des approvisionnements et des services le 4 oct. 1977, au min. de la Consommation et des Corporations 1978 et au min. de la Consommation et des Corporations et au min. des Postes le 4 mars, 1980. Représente le Can. à plusieurs conf. intern. du Commonwealth. Prés. de l'assoc. Canada-Europe, 1982-1983 et 1984. Nommé au comité prép. à la conf. de Strasbourg sur la démocratie parl., 1982. Nommé critique de l'opposition officielle pour les affaires des Finances. Prés. du comité des comptes publiques, 1984. Parti pol.: Lib. Adresse: 723, av. Ossington, Toronto, Ont. M6G 3T6

PÉPIN, Mme LUCIE, B.A. (Outremont). Née le 7 sept. 1936 à St-Jean, Qué. Fille de Jean Pépin et Thérèse Bessette. Fit ses études à l'univ. de Montréal et l'univ. McGill. Deux enfants: Nathalie et Sophie Ferron. Une infirmière. Mem. Club canadien et Cercle Universitaire d'Ottawa. Éluë pour la première fois à la C. des c. é.g. 1984. Parti pol.: Lib. Rel: catholique. Adresse: Pièce 666, édifice Confédération, Ottawa, Ontario.

MITCHELL, Ms MARGARET ANNE, B.A., M.S.W.M. (Vancouver East). Née le 17 juillet, 1925 à Brockville, Ont. Fille de Clarence W. Learoyd et Earnestine M. Dunton. Fit ses études à l'école sec. Cayuga, Univ. McMaster et Univ. de Toronto. M. le 6 mai 1956 à Claude Frederick, fils de Jane Mitchell de Sydney, Australie. Une travailleuse pour les développements communautaires. Mem. Assoc. des Travailleurs sociaux de la C.-B. Éluë pour la première fois à la C. des c. é.g. 1979. Réélue é.g. 1980 et 1984. Critique pour les matières de politique social et du statut de la femme. Parti pol.: N.P.D. Adresse: 1176, rue Skeena, Vancouver, C.-B. V5K 4V5

SPARROW, Mme BARBARA JANE, R.N. (Calgary Sud). *Née le 11 juillet 1935 à Toronto, Ontario. Fille de Thomas Henry O'Connor et Alice M. Rusgrove. Fit ses études au Coll. Havergal, Toronto et à l'Hôpital Wellesley l'école d'infirmières. M. le 19 oct. 1956 à Robert Eugene (déc.), fils d'Eugene Ecclestone Sparrow de Toronto, Ont. Quatre enfants: Thomas, Jane Gagel, James et John. Une femme d'affaires. Mem. C. de C., Calgary, club de golf de Calgary, club Glencoe, Calgary. Dir. Hon. Comité sur la recherche diabétique pour les jeunes. Éluë pour la première fois à la C. des c. 4.g. 1984. Parti pol.: P.C. Rel:anglicane. Adresse: No. 9, 69 Place Boycrest s.o., Calgary, Alb. T2V 0K6*

TARDIF, Mme MONIQUE BERNATCHEZ, B.A. (Charlesbourg). *Née le 8 janv. 1936 à Québec, Qué. Fille d'Henri Bernatchez et Aline LaRue. Fit ses études au Coll. des Ursulines, Qué. et l'univ. Laval. M. à Louis (déc.) fils d'Ulric Tardif de Boischatel, Qué. Quatre enfants: François, Michel, Dominique et Danielle (déc.). Une administratrice. Conseil d'admin. Grands Ballets Canadiens, Mont., 1969-70; dir. de la protection du consommateur - Club automobile du Qué., 1978-81; vice-prés. Office de la protection du consommateur, 1981-84. Éluë pour la première fois à la C. des c. 4.g. 1984. Sec. parl. au min. de l'Expansion industrielle régionale en nov. 1984. Nommée Sec. parl. au min. de la Santé nationale et du Bien-être. Parti pol.: P.C. Rel: catholique. Adresse: pièce 325, édifice Confédération, Chambre des communes, Ottawa, Ontario. K1A 0A6*

VÉZINA, HON. MONIQUE, C.P. (Rimouski—Témiscouata). *Née le 13 juillet 1935 à Rimouski, Qué. Fille d'André-Albert Vézina et Eliane Levesque. M. le 26 oct. 1957 à Jean-Yves, fils de Camille Parent et Aline Fillion de Rimouski. Quatre enfants: Marie Andrée, Marc, Mireille et Marie Claire. Une administratrice. Mem. Conseil d'admin. de la soc. immobilière du Qué. de fév. 1984 à sept. 1984. Mem. Conseil d'admin. C. de C. de Rimouski, 1982-1984. Prés. Fondation Girardin-Vaillancourt, 1981-84. Prés. Conseil d'admin. Inst. coopératif Desjardins, 1981-84. Mem. Conseil d'admin. Fédération du Qué des Caisse Pop. Desjardins et sec. Conseil d'admin. depuis 1977. Éluë pour la première fois à la C. des c. 4.g. 1984. Nommée min. des Relations extérieures et assermentée du Conseil privé le 17 sept. 1984. Parti pol.: P.C.*

Deux femmes ont été élues lors d'élections partielles en 1987; aussi leurs notices biographiques ne se trouvent pas encore dans le Guide parlementaire canadien. Voici toutefois quelques indications à leur sujet:

Dewar, Marion: Née à Montréal, elle y fait ses études. Elle est mère de 5 enfants et a 4 petits-enfants. En 1972, elle est élue conseillère d'un quartier de l'ouest d'Ottawa. Deux ans plus tard, elle est élue adjointe au maire et membre du Bureau des commissaires. Elue mairesse en 1978, elle est réélue en 1980 et 1982. Elle quitte la mairie en 1985 pour se consacrer à plein temps au NPD à titre de présidente. Elle est élue députée à la Chambre des communes le 20 juillet 1987; elle représente le comté d'Hamilton Mountain. Elle est présentement porte-parole de son parti pour la condition féminine, la création d'emploi et le développement économique communautaire.

McLaughlin, Audrey: Elle a obtenu son baccalauréat à l'Université Western Ontario et sa maîtrise à l'Université de Toronto. Elle a travaillé au Toronto Children's Aid Society et a été directrice executive du Canadian Mental Health Association. Elle a aussi travaillé pour Santé et Bien-être Canada, le ministère de la Justice, ainsi qu'au ministère de la Santé et des Ressources humaines du Yukon et au Council for Yukon Indians. Elle a été élue députée néo-démocrate à la Chambre des communes le 20 juillet 1987 et représente le Yukon.

Annexe B

NOTICES BIOGRAPHIQUES
DES DEPUTEES PROVINCIALES

Vice-première ministre et ministre
des Affaires culturelles

LISE BACON
P.L.Q.
Chomedey

Née à Valleyfield (Beauharnois) le 25 août 1934, Lise Bacon étudie au collège Marie-de-l'Incarnation et à l'académie Saint-Louis-de-Gonzague de Trois-Rivières en sciences-lettres, puis suit des cours de sociologie, d'économie politique et de psychologie à l'institut Albert-Thomas à Chicoutimi.

Elle est gérante de service à La Prudentielle d'Amérique de 1951 à 1971, membre du secrétariat permanent du P.L.Q. en 1971, juge à la Cour de la citoyenneté canadienne de février 1977 à août 1979 et vice-présidente régionale (Québec) de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., de septembre 1979 à avril 1981. Parallèlement, elle est directrice provinciale de la Fédération des jeunes libéraux du Québec de 1954 à 1956, présidente de la Fédération des femmes libérales du Québec de 1967 à 1970, membre du bureau de direction de la Fédération libérale féminine du Canada en 1967, membre du comité de stratégie du P.L.Q. en 1968 et 1969 ainsi que présidente du P.L.Q. de 1970 à 1973.

Élue députée de la circonscription de Bourassa en octobre 1973, elle est ministre d'État aux Affaires sociales du 13 novembre 1973 au 30 juillet 1975, ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières du 30 juillet 1975 au 26 novembre 1976 et ministre de l'Immigration du 20 janvier au 26 novembre 1976. Candidate dans la circonscription de Bourassa aux élections de 1976, elle est élue députée de la circonscription de Chomedey en avril 1981. Elle est vice-présidente de la Commission de l'aménagement et des équipements du 15 mars 1984 au 23 octobre 1985. Réélue députée de Chomedey le 2 décembre 1985, elle est vice-première ministre, ministre des Affaires culturelles et responsable de l'application de la Charte de la langue française, de l'Office des ressources humaines et de la Commission de la fonction publique depuis le 12 décembre 1985.

LOUISE
P.L.Q.
Bellechasse

BÉGIN •

Vice-présidente de l'Assemblée
nationale

Née à Lac-Etchemin le 4 janvier 1955, Louise Bégin fait ses études collégiales au cégep Lévis-Lauzon et obtient un baccalauréat en droit de l'Université Laval en 1978. Elle est admise au barreau de Québec en 1979.

D'abord avocate de pratique privée et conseillère juridique, elle entre au service de Sogetel inc. en 1981, puis agit comme directrice au sein de l'Association des compagnies de téléphone du Québec, de 1983 à 1985.

Élue députée de la circonscription de Bellechasse le 2 décembre 1985, elle est vice-présidente de l'Assemblée nationale depuis le 16 décembre 1985.

MADELEINE BÉLANGER
P.L.Q.
Mégantic-Compton

Née à Saint-Sébastien (Mégantic-Compton) le 7 avril 1932, Madeleine Bélanger fait ses études primaires dans sa paroisse natale et ses études secondaires au pensionnat de Lambton (Mégantic-Compton), puis étudie à l'école normale de Sainte-Ursule (Maskinongé) et au cégep de Sherbrooke, en sciences humaines.

Elle enseigne au primaire pendant trois ans, à Saint-Samuel-Station. Elle est propriétaire de deux salons de coiffure pour dames pendant dix ans, administratrice et gérante d'une entreprise spécialisée en installation électrique domiciliaire pendant trois ans et administratrice de deux compagnies spécialisées en développement domiciliaire depuis dix ans. Membre du P.L.Q., elle participe activement à la vie politique depuis 1978. Elle collabore, entre autres, aux campagnes de financement du P.L.Q., à la campagne référendaire pour le non, aux différents congrès du P.L.Q. et au congrès de direction du P.L.Q. d'octobre 1983. En 1983, elle assiste au congrès de l'Association des parlementaires francophones à Jersey (Angleterre). Depuis 1980, elle collabore à la carrière politique de son mari, M. Fabien Bélanger, alors député de Mégantic-Compton, participant à l'étude et au suivi des dossiers de cette circonscription.

Élue députée de la circonscription de Mégantic-Compton à l'élection partielle du 5 décembre 1983, elle est membre de la Commission des affaires sociales du 15 mars 1984 au 23 octobre 1985. Réélue députée de Mégantic-Compton le 2 décembre 1985, elle est membre de la Commission de l'économie et du travail ainsi que de la Commission de l'aménagement et des équipements depuis le 5 février 1986.

JEANNE L. BLACKBURN
P.Q.
Chicoutimi.

Née à Saint-Elzéar-de-Bonaventure le 24 juin 1934, Jeanne L. Blackburn obtient un baccalauréat général en administration en 1977 et fait des études dans le cadre du certificat en andragogie à l'Université du Québec à Chicoutimi en 1979. Elle suit aussi des cours en administration, en communication, en gestion du personnel, en relations humaines et en animation.

Elle enseigne à la commission scolaire Sainte-Anne de Chicoutimi de 1953 à 1957 et aux commissions scolaires de Chicoutimi et de Jonquière, à l'éducation des adultes, de 1972 à 1980. Elle est secrétaire régionale et agente de développement à Radio-Québec du Saguenay-Lac-Saint-Jean de janvier 1977 à décembre 1979, puis présidente du Conseil des collèges du Québec de décembre 1979 à septembre 1985. Après avoir été membre et présidente de comités de parents et de comités d'école à la commission scolaire Valin de 1965 à 1974, elle est présidente de la Conférence des présidents des cégeps du Québec de 1978 à 1980, vice-présidente (1976-1977) et présidente (1977 à 1980) du collège de Chicoutimi ainsi que présidente du Conseil régional de la santé et des services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean de 1972 à 1975. Elle est aussi vice-présidente aux affaires sociales et présidence du comité de recrutement du Conseil régional de développement (région 02) de 1973 à 1980, puis membre du conseil d'administration de la Fondation de l'Université du Québec à Chicoutimi depuis 1979.

Élue députée de Chicoutimi le 2 décembre 1985, elle est membre de la Commission du budget et de l'administration ainsi que de la Commission de l'éducation depuis le 5 février 1986.

MADELEINE BLEAU
P.L.Q.
Groulx

Née à Montréal le 22 octobre 1928, Madeleine Bleau a complété un cours lettres et sciences en 1944.

Employée de bureau au journal La Presse de 1947 à 1950, elle est ensuite fondatrice et présidente de l'Association parents-maîtres de la commission scolaire de Bois-dés-Filion de 1967 à 1970, et vice-présidente de l'Association parents-maîtres de la commission scolaire régionale des Mille-Iles en 1970.

Elle est conseillère municipale à Bois-des-Filion de 1974 à 1977. Membre active du P.L.Q. depuis 1966, elle est membre de l'exécutif de la circonscription de Terrebonne de 1970 à 1981 et présidente de l'exécutif de la circonscription de Groulx de 1981 à 1985. Elle est secrétaire du Comité du non lors du référendum de mai 1980. Éluée députée de la circonscription de Groulx le 2 décembre 1985, elle est membre de la commission de l'éducation depuis le 5 février 1986.

Elle est mariée et mère de cinq enfants.

PIERRETTE CARDINAL**P.L.Q.****Châteauguay**

Née à Montréal le 31 août 1931, Pierrette Cardinal suit un cours commercial scientifique et effectue des études postsecondaires en lettres-sciences et en espagnol.

Elle est secrétaire de direction à la compagnie d'assurance La Prévoyance de 1950 à 1953 et à l'administration de la Voie maritime du Saint-Laurent de 1954 à 1959. De 1974 à 1985, elle organise et supervise la Satellite d'impôt de Châteauguay de la compagnie H & R Block. En plus de ses activités professionnelles, elle est, depuis plusieurs années, fondatrice, coordonnatrice et consultante de plusieurs organismes à caractère social. Elle a reçu la médaille du Gouverneur général, en reconnaissance de son travail auprès des handicapés adultes.

Élue députée de la circonscription de Châteauguay le 2 décembre 1985, elle est membre de la Commission des affaires sociales depuis le 5 février 1986. Elle est directrice de l'exécutif de l'Association parlementaire du Commonwealth (section du Québec) depuis le 17 avril 1986.

FRANCE DIONNE
P.L.Q.
Kamouraska-Témiscouata

Née à Rivière-du-Loup le 23 août 1953, France Dionne fait des études en secrétariat au Bart Secretarial College de Québec de 1970 à 1972. Elle suit ensuite plusieurs cours de perfectionnement en administration au LaSalle Extension University de Chicago, à l'Université du Québec à Rimouski, à l'Institut canadien des courtiers en valeurs immobilières et à l'Association des fonds mutuels du Canada.

Elle travaille comme secrétaire de direction pour le pourvoyeur de la Commission des accidents du travail du Québec en 1972 et au bureau des affaires culturelles du ministère des Affaires extérieures du Canada de 1972 à 1974. Elle poursuit sa carrière au bureau du premier secrétaire commercial à l'ambassade du Canada à Washington de 1974 à 1977, puis au bureau du ministre-conseiller et représentant adjoint du Canada de la mission permanente du Canada aux Nations unies à Genève (Suisse) de 1977 à 1979. De 1980 à 1984, elle travaille pour le directeur de la Banque Royale du Canada à Saint-Pascal de Kamouraska, puis, en 1984, elle entre au Centre international du Québec de la Banque Royale du Canada à Québec.

Elle s'est aussi engagée de façon bénévole dans les organismes de jeunes de sa région et dans diverses activités qui touchent à l'agriculture.

Élue députée de Kamouraska-Témiscouata le 2 décembre 1985, elle est membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation depuis le 5 février 1986, et elle représente l'aile parlementaire à l'Exécutif du Parti libéral du Québec.

JOANDOUGHERTY
P.L.Q.
Jacques-Cartier

Née à Montréal le 2 mars 1927, Joan Dougherty obtient, à l'Université McGill, un baccalauréat en sciences en 1947 et une maîtrise en histologie en 1950. Elle étudie au Massachusetts Institute of Technology en biophysique en 1948 et 1949, et suit des cours d'été de français à l'Université McGill en 1945 et 1946 ainsi qu'à l'Université de Montréal en 1975 et 1977.

Elle est présidente de la commission des écoles protestantes du Grand Montréal de 1977 à 1981 et membre de cet organisme depuis 1973. Elle est membre du conseil d'administration de l'Université McGill de 1975 à janvier 1986. Elle est membre du conseil d'administration de la Québec Fédération of Home and School Associations de 1965 à 1967, membre du conseil d'administration de Family Service Association de 1965 à 1968, membre du Comité protestant du Conseil supérieur de l'éducation de 1969 à 1973, directrice générale du conseil d'administration de l'Association québécoise pour les enfants ayant des troubles d'apprentissage de 1970 à 1974 ainsi que commissaire d'école pour les districts d'Outremont et de Mont-Royal de 1973 à 1981.

Élue députée de la circonscription de Jacques Cartier en 1981, elle est membre de la commission de l'économie et du travail ainsi que de la Commission de l'éducation et de la main-d'oeuvre du 15 mars 1984 au 23 octobre 1985. Elle est également porte-parole de l'Opposition officielle en matière de science et de technologie. Réélue députée de Jacques-Cartier le 2 décembre 1985, elle est adjointe parlementaire au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Science depuis le 12 décembre 1985 ainsi que membre de la commission de l'éducation depuis le 5 février 1986.

Elle est mariée et mère de cinq enfants.

MONIQUE GAGNON-TREMBLAY
P.L.Q.
Saint-François

Ministre déléguée à la
Condition féminine

Née à Plessisville le 26 mai 1940, Monique Gagnon-Tremblay étudie pendant deux ans à l'institut de secrétariat Quirion Business School. Elle devient ensuite secrétaire administrative et chef de bureau dans une étude notariale, pendant onze ans.

Elle obtient un baccalauréat ès arts de l'Université Laval en 1969, une licence en droit de l'Université de Sherbrooke en 1972 et un diplôme en droit notarial en 1973. Depuis, elle se consacre à la pratique privée du notariat à Ascot Corner. De 1979 à 1985, elle est aussi chargée de cours en droit notarial à l'Université de Sherbrooke.

Elle est conseillère municipale d'Ascot Corner de 1979 à 1985. Candidate du P.L.Q. défaite dans la circonscription de Saint-François en 1981, elle est élue députée de Saint-François le 2 décembre 1985. Elle est ministre déléguée à la Condition féminine depuis le 12 décembre 1985.

Vice-présidente de la Commission
de la culture

LOUISE HAREL
P.Q.
Maisonneuve

Née à Sainte-Thérèse-de-Blainville le 22 avril 1946, Louise Harel obtient un baccalauréat ès arts au séminaire de Sainte-Thérèse en 1965, puis étudie en sociologie à l'Université de Montréal, où elle obtient une licence en droit en 1977. Elle est admise au barreau du Québec en 1979.

Elle est vice-présidente de l'Union générale des étudiants du Québec en 1968, permanente au secrétariat national du Parti québécois en 1970 et 1971, puis travaille au Conseil de développement social du Montréal métropolitain, au service des coopératives, de 1971 à 1974. Elle est responsable du dossier de la condition féminine au C.S.S. du Montréal métropolitain de 1979 à 1981. Présidente de la région Montréal-Centre du P.Q. de 1974 à 1979, elle est vice-présidente du P.Q. de 1979 à 1981.

Élue députée de la circonscription de Maisonneuve en 1981, elle est présidente de la Commission de l'économie et du travail du 15 mars au 25 septembre 1984. Elle est ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration du 25 septembre au 27 novembre 1984. Elle est membre de la Commission de l'éducation et de la main-d'oeuvre du 19 mars au 22 mai 1985, de la Commission des institutions du 22 mai au 23 octobre 1985 ainsi que de la Commission de la culture, du 19 mars au 23 octobre 1985. Elle est adjointe parlementaire au ministre de la Justice du 15 mai 1985 au 2 décembre 1985. Réélue députée de Maisonneuve le 2 décembre 1985, elle est membre de la Commission de l'aménagement et des équipements depuis le 5 février 1986 ainsi que vice-présidente de la Commission de la culture depuis le 11 février 1986.

CLAIRE-HÉLÈNE HOVINGTON
P.L.Q.
Matane

Whip adjointe du gouvernement

Née à Sacré-Coeur le 14 mai 1944, Claire-Hélène Hovington obtient un diplôme en pédagogie de l'École normale des Ursulines de Mérici à Québec en 1960 et un baccalauréat en science politique de l'Université de Montréal en 1970. Elle fait un stage de formation à l'Institut agricole de Saint-Hyacinthe et à Vancouver en 1973 et suit un cours de perfectionnement en horticulture et arrangements floraux à l'École d'art floral de Montréal en 1974.

Elle enseigne au couvent du Sacré-Coeur de 1960 à 1964 et est professeur de français aux Néo-Canadiens de 1965 à 1970. Hôtesse au pavillon du Québec à l'Exposition universelle d'Osaka (Japon) en 1970, elle est ensuite relationniste pour la Galerie des peintres canadiens à la Place des Arts de Montréal de 1970 à 1973. De 1974 à 1985, elle fait la culture, sur une base commerciale, de plants de tomates qu'elle fait pousser sans sol et sous abri; elle fait aussi de la promotion en arts plastiques et est conseillère en placements en art.

Élue députée de la circonscription de Matane le 2 décembre 1985, elle est whip adjointe du gouvernement depuis le 19 décembre 1985. Elle est membre de la Commission du budget et de l'administration ainsi que de la Commission de la culture depuis le 5 février 1986.

CARMEN JUNEAU
P.Q.
Johnson

Née à Greenlay (Richmond) le 25 août 1934, Carmen Juneau fait ses études secondaires au couvent Notre-Dame à Windsor et suit un cours d'infirmière auxiliaire à l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul à Sherbrooke.

Elle fonde le club de patinage artistique Les Patins d'argent de Windsor, est vice-présidente du Centenaire de Windsor en 1975 et présidente des fêtes du 25^e anniversaire de la paroisse de Saint-Gabriel-Lallemant (Windsor) en 1977.

Élue députée de la circonscription de Johnson en 1981, elle est présidente du conseil des députés du P.Q. de la région de l'Estrie de juin 1981 à octobre 1985. Elle est membre de la Commission du budget et de l'administration ainsi que de la Commission de l'aménagement et des équipements du 15 mars 1984 au 23 octobre 1985, et de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du 19 mars au 23 octobre 1985. Réélue députée de Johnson le 2 décembre 1985, elle est membre de la Commission des affaires sociales et de la Commission de la culture depuis le 5 février 1986. Elle est aussi membre du Bureau de l'Assemblée nationale et critique officiel de l'Opposition en matière de communications.

Elle est mariée et mère de six enfants.

THÉRÈSE LAVOIE-ROUX
P.L.Q.
L'Acadie

Ministre de la Santé et des
Services sociaux

Née à Rivière-du-Loup le 12 mars 1928, Thérèse Lavoie-Roux étudie à l'Université de Montréal, à l'Université McGill et au Smith Collège de Northampton (États-Unis). Bachelière ès arts, elle détient une maîtrise en service social de l'Université de Montréal.

Travailleuse sociale, elle exerce sa profession au Montréal Children's Hospital de 1951 à 1960; elle y est également professeure-thérapeute de 1954 à 1956. Elle est professeure à l'École de service social de l'Université de Montréal de 1960 à 1969 ainsi que chargée de cours à l'École de réhabilitation de l'Université de Montréal de 1961 à 1964 et à l'institut Marguerite-d'Youville en 1965 et 1966. Elle est commissaire et vice-présidente de la C.E.C.M. en 1969 et 1970, présidente de la C.E.C.M. et de son comité exécutif de 1970 à 1976, vice-présidente du Conseil scolaire de l'Ile-de-Montréal en 1973 et membre de ce Conseil de 1973 à 1976.

Élue députée de la circonscription de L'Acadie en 1976 et 1981, elle est présidente de la Commission des affaires sociales du 15 mars 1984 au 23 octobre 1985. Réélue députée de L'Acadie le 2 décembre 1985, elle est ministre de la Santé et des Services sociaux ainsi que responsable de la politique familiale et de l'Office des personnes handicapées du Québec depuis le 12 décembre 1985.

Elle est mariée et mère de quatre enfants.

YOLANDED. LEGAULT
P.L.Q.
Deux-Montagnes

Née à Saint-Joseph-du-Lac le 1^{er} juin 1941, Yolande D. Legault fait ses études primaires dans sa paroisse natale et complète son secondaire chez les soeurs de la congrégation de Notre-Dame, à Saint-Eustache.

Elle travaille à la Banque canadienne nationale de Saint-Eustache et à la caisse populaire de Bordeaux, puis poursuit sa carrière comme journaliste et correspondante à l'hebdomadaire L'Éveil. Femme d'affaires, elle exploite avec son époux une ferme en pomiculture ainsi qu'une érablière; elle est d'ailleurs présidente de la compagnie Verger des Cèdres Itée. Également avec son époux, elle fonde un bureau de comptabilité au sein duquel elle oeuvre comme assistante-comptable depuis plusieurs années.

Élue députée de la circonscription de Deux-Montagnes le 2 décembre 1985, elle est membre de la Commission des affaires sociales ainsi que de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation depuis le 5 février 1986. Elle est également membre de l'exécutif de l'Association internationale des parlementaires de langue française, **depuis le 16 février 1986, et membre** du sous-comité de l'agriculture au sein du caucus des députés du P.L.Q.

CHRISTIANE PELCHAT

P.L.Q.

Vachon

Née à Saint-Hubert le 28 août 1959, Christiane Pelchat obtient un baccalauréat en sciences sociales de l'Université d'Ottawa en 1981, puis elle suit des cours en journalisme et en droit à l'Université de Montréal en 1982 et 1983.

Elle est adjointe du député fédéral de Chambly de 1978 à 1980, superviseur et surveillante pour Statistique Canada de 1981 à 1983, puis agent d'information pour Serest inc. et pour Corena Saint-Hubert en 1983. Elle est journaliste pigiste au Courrier du Sud et à la télévision communautaire de la Rive-Sud en 1983 et 1984. Elle est adjointe spéciale du ministre d'État fédéral à la Jeunesse en 1984.

Élue députée de la circonscription de Vachon le 2 décembre 1985, elle est adjointe parlementaire à la ministre des Affaires culturelles et membre de la Commission de la culture depuis le 5 fé-

Ministre des Communautés culturelles
et de l'Immigration

LOUISE ROBIC
P.L.Q.
Bourassa

Née à Montréal le 25 janvier 1935, Louise Robic fait des études en relations humaines à l'Université du Québec à Montréal, en économie à l'Université McGill et en administration immobilière.

Elle se joint au Trust Royal en 1975, où elle occupe successivement les postes de représentante et de directrice des ventes; en 1982, elle est promue au poste de directrice adjointe du Service des caisses de retraite. Elle est également active au sein d'organismes à caractère socio-économique: elle est présidente du conseil de direction de la Bibliothèque des Sources en 1970, secrétaire du conseil d'administration et membre du comité de gestion de la caisse populaire des Sources de 1976 à 1982, présidente régionale de la Société canadienne du cancer depuis 1981 et présidente de la Fondation du refuge des femmes battues de l'Ouest de l'Ile-de-Montréal de 1982 à 1984.

Active au sein du Parti libéral du Québec depuis 1976, elle organise entre autres le rallye des "Yvette" au Forum de Montréal lors du référendum de 1980. Présidente de l'Association libérale de Robert-Baldwin en 1981, elle est présidente du P.L.Q. de septembre 1982 à décembre 1985. Éluée députée de la circonscription de Bourassa le 2 décembre 1985, elle est ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration depuis le 12 décembre 1985.

Elle est mariée et mère de trois enfants.

VIOLETTE TRÉPANIÉR
P.L.Q.
Dorion

Née à Montréal le 14 mars 1945, Violette Trépanier obtient un baccalauréat en pédagogie de l'Université de Montréal en 1966..

Elle enseigne le français au secondaire et au collégial de 1966 à 1976 et est attachée politique du député de Laprairie, M. Jean-Pierre Saintonge, en 1981 et 1982.

Vice-présidente du Parti libéral du Québec de 1982 à 1985, elle est élue députée de la circonscription de Dorion le 2 décembre 1985. Elle est adjointe parlementaire au ministre des Affaires municipales depuis le 13 décembre 1985 et membre de la Commission de l'aménagement et des équipements depuis le 5 février 1986.

CÉCILE VERMETTE

P.Q.

Marie-Victorin

Née à Montréal le 19 janvier 1945, Cécile Vermette fait des études classiques au Collège Regina Assumpta. Diplômée en sciences infirmières de l'hôpital Saint-Luc de Montréal en 1968, elle obtient un baccalauréat en gestion de l'Université de Montréal. Elle a également suivi des cours de perfectionnement en administration et en animation.

Après avoir assumé différentes responsabilités à titre d'infirmière dans le milieu hospitalier de 1968 à 1971, elle est animatrice à l'Université de Montréal dans le cadre du certificat en santé et sécurité du travail de 1980 à 1985 et, de 1982 à 1985, elle représente des associations patronales au Conseil des services essentiels. Parallèlement, elle mène plusieurs activités paraprofessionnelles: elle est présidente du conseil d'administration de l'hôpital Charles-Lemoyne de 1980 à 1985, vice-présidente de l'Union des familles, vice-présidente du comité de citoyens de Saint-Lambert, coprésidente de la campagne de financement de la Radio communautaire de la Rive-Sud et membre du conseil d'administration de l'Association des hôpitaux de la province de Québec. Elle a aussi oeuvré pendant dix ans au sein d'organismes récréatifs et sociaux de Saint-Lambert.

Élue députée de la circonscription de Marie-Victorin le 2 décembre 1985, elle est membre de la Commission des affaires sociales et de la Commission de l'éducation depuis le 5 février 1986.

BIBLIOGRAPHIE

ADAMS, Michael. "Canadian Attitudes Towards Legislative Institutions: A New National Survey" in Canadian Legislatures. The 1986 Comparative Study. Office of the Assembly. Queen's Park. Toronto. 1986

AFEAS, Comment prendre sa place en politique. 1986.

AFEAS, L'accès des femmes au pouvoir politique. Les actes du Carrefour. 1987.

ASSEMBLEE NATIONALE QUEBEC, Notes biographiques des députés de l'Assemblée nationale. 1986.

BASHEVKIN, Sylvia B. Toeing the Lines. Women and Party Politics in English Canada. Toronto. University of Toronto Press. 1985.

CANADA, Rapport du groupe d'étude sur la garde des enfants. Ottawa. Ministre des Approvisionnements et Services Canada. 1986.

CANADA. Guide parlementaire canadien. 1987.

CONSEIL CONSULTATIF CANADIEN SUR LA SITUATION DE LA FEMME. Les femmes et la politique; à quand la véritable égalité? 1987.

CONSEIL CONSULTATIF CANADIEN SUR LA SITUATION DE LA FEMME et Maureen BAKER. "Quand je pense à demain..." Une étude sur les aspirations des adolescentes. Ottawa. 1985.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME et Sylvie PAQUEROT.
Femmes et pouvoir. 1983

COPPS Sheila. Nobody's Baby. Toronto. Deneau. 1986.

FOURNIER, Francine. " Les femmes et la vie politique
au Québec" in Marie Lavigne et Yolande Pinard.
Les femmes dans la société québécoise. Montréal.
Editions du Boréal Express. 1977.

GEZE, François et al. L'Etat du monde. Edition
1987-1988. Annuaire économique et géopolitique
mondial. Montréal. Editions Boréal Express. 1987.

Kome, Penney. Women of Influence Canadian Women
and Politics. Toronto. Doubleday Canada Limited.
1985.

NASH, June & Helen ICKENSAFA. Sex and class in
Latin America. South Adley. J.F. Dergil Publishers.
1980.

PAQUOT, Elisabeth. Terre des femmes. Panorama de
la situation des femmes dans le monde. Montréal.
Boréal Express. 1982.

PAYETTE, Lise. Le Pouvoir? Connais pas! Montréal,
Editions Québec/Amérique. 1982.

QUEBEC. Le directeur général des élections du Québec.
La Commission de la représentation électorale du Québec
Rapport annuel 1985-1986. 1986 .

QUEBEC. Le directeur général des élections. 2 décembre.
Elections Québec 85. Sommaires des rapports de dépenses
électorales. 1986.

ROCHER, Guy. Introduction à la sociologie générale Tome 1
L'action sociale. Montréal. Hurtubise HMH. 1969.

TARDY, Evelyne, Anne-Marie Gingras, Ginette Legault,
et Lyne Marcoux. La Politique; un monde d'hommes?
Une étude sur les mairesses au Québec. Montréal,
HMH, 1982.

THERIAULT, J. Yvon. Mouvements sociaux et nouvelle
culture politique " in Politique Revue de la
société québécoise de science politique no 12,
novembre 1987.

UNION INTERPARLEMENTAIRE. Répartition des sièges entre
hommes et femmes dans les assemblées nationales. Etude
bilingue portant sur 144 Pays ayant un Parlement à la
date du 30 juin 1987. Genève, Centre internationale de
documentation parlementaire, Série " Rapports et
documents" no 14, 1987.

VALLANCE, Elisabeth. Women in the House. A Study of
Women Members of Parliament. London, The Athlone Press.
1979.